



BILAN MI-PAROURS

acté lors du COMITÉ DE RIVIÈRE du
6 DÉCEMBRE 2017



Agir ensemble pour le bassin versant de **L'HUVEAUNE**

BILAN PROVISOIRE DE LA PHASE 1 2015-2017

Contrat de Rivière du Bassin Versant de l'Huveaune

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur



Sommaire

Document rédigé par le SIBVH avec la participation des porteurs d'actions inscrites au Contrat (fiches-bilan)

- **Préambule > Page 3**
- **Rappel du Contexte > Page 4**
 - La démarche
 - Le bassin versant de l'Huveaune : éléments de connaissance
- **Les enjeux, objectifs et actions du Contrat de Rivière > Page 7**
 - Les enjeux du Contrat de Rivière
 - Les actions du Contrat
 - Rappel de la programmation financière de la phase 1
- **Bilan technique et financier de la première phase > Page 18**
 - Qualité des eaux
 - Qualité des milieux naturels aquatiques
 - Etat des ressources en eau
 - Gestion quantitative du ruissellement et des inondations
 - Gestion concertée et valorisation du bassin versant
- **Les fiches bilan > Page 22**
- **Conclusions et perspectives > Page 75**



PRÉAMBULE

Le Contrat de Rivière du bassin versant de l'Huveaune a été **signé le 28 octobre 2015 par 47 structures**.

A présent, en fin de première phase d'exécution du Contrat, il convient de dresser un **premier bilan** afin :

- De rendre compte des actions qui ont été menées,
- De préparer la définition des actions à inscrire en phase 2 du Contrat.

Remarque : Le présent document est un bilan provisoire et synthétique de la première phase de Contrat de Rivière. Celui-ci sera complété courant 2018 dans le cadre de la démarche de construction de la phase 2. Des précisions sur les finances engagées, les subventions allouées, les indicateurs, et des précisions techniques seront apportées.

Le présent bilan provisoire est constitué sur la base de rendu par chaque porteur d'action d'une fiche-bilan, avec l'assistance du SIBVH, structure porteuse.

Le **dispositif** Contrat de Rivière étant **flexible**, les actions ont parfois été **ajustées** dans leur contenu, dans leur plan de financement, dans leurs objectifs voire dans leur portage : opportunités d'enrichissement technique, adaptation aux évolutions institutionnelles et aux contraintes de calendriers, difficultés techniques ou financières, etc.

Au cours de la construction de **la phase 2**, il s'agira de proposer une **continuité aux actions** qui ont bien fonctionné et qui permettent de répondre aux enjeux et objectifs du Contrat,

d'**analyser** pourquoi certaines actions n'ont **pu être mises en œuvre** et d'acter, après justification (réglementation, enjeux locaux, etc.) des suites à donner, quelles qu'elles soient.

En outre, le Contrat de Rivière constituant un **outil** pour mettre en œuvre et développer une **gestion intégrée et concertée** de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant de l'Huveaune, des **actions non inscrites** initialement au Contrat sont venues **compléter la programmation** « au fil de l'eau ». Ces actions font l'objet d'une fiche-bilan dans le présent document, puisque répondant directement à un ou plusieurs enjeux.

Enfin, le bilan de la démarche ne sera complet que si l'on évoque, au-delà des action d'études et de travaux, **les partenariats, les liens techniques tissés** entre les **acteurs du territoire depuis 2012** ainsi que les résultats associés. Le bilan final présenté en 2018 fera état précisément de l'ensemble de ces aspects, sur lesquels une valorisation est déjà en cours au gré des instances d'échanges déclinées du Comité de Rivière.

D'ores et déjà, outre les **maîtres d'ouvrages** indiqués dans les fiches-bilan, le SIBVH, en tant que structure porteuse du Contrat, tient à **remercier** pour leur **soutien financier** : l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, l'Etat, la Région Provence Alpes Côte d'Azur, les Départements des Bouches-du-Rhône et du Var, et la Métropole Aix-Marseille Provence.

RAPPEL DU CONTEXTE

LA DÉMARCHE

Depuis 2011, le Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de l'Huveaune s'est engagé dans la démarche de **co-construction d'un Contrat de Rivière** avec tous les acteurs concernés par les thématiques abordées.

Un diagnostic préalable du territoire a été réalisé en 2013, afin de faire émerger les **5 enjeux structurants** pour le bassin versant :

- Qualité des eaux,
- Qualité des milieux naturels,
- Etat des ressources en eau,
- Gestion quantitative du ruissellement et des inondations,
- Gestion locale concertée et valorisation du bassin versant.

C'est autour de ces 5 grands enjeux que le **programme d'actions** du Contrat de Rivière a été co-construit. Le **projet définitif du Contrat, après approbation par le Comité de Rivière le 31 mars 2015**, a fait l'objet d'une délibération par la **Commission des Aides de l'Agence de l'Eau du Bassin Rhône Méditerranée le 25 juin 2015**. Cette délibération acte d'un engagement de près de 5.9 millions d'euros de subventions pour les actions inscrites en phase 1 du Contrat (2015-2017), le dispositif contractuel ayant permis une bonification de certaines aides.

Suite aux **délibérations des autres partenaires institutionnels** (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Départements des Bouches-du-Rhône et du Var), des maîtres d'ouvrages des actions et plus globalement, des membres du Comité de Rivière, la signature institutionnelle du Contrat de Rivière a eu lieu le **28 octobre 2015** à Aubagne.

Le programme d'actions du Contrat de Rivière du bassin versant de l'Huveaune est mis en œuvre sur **6 ans**, au cours de deux phases : la première de **2015 à 2017**, dont il convient de **dresser un premier bilan** et la seconde de 2019 à 2021.

Le Contrat de Rivière est ainsi l'outil permettant de répondre aux obligations réglementaires, de décliner le Programme De Mesures du SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux), tout en prenant en compte les spécificités locales, en permettant la mise en œuvre des projets associés et en renforçant la concertation autour des milieux aquatiques.

LE BASSIN VERSANT DE L'HUVEAUNE : ÉLÉMENTS DE CONNAISSANCE

Le périmètre d'étude du Contrat de Rivière est le périmètre institutionnel (source : SDAGE), défini sur la base du **bassin versant hydrographique** qui, du fait du contexte karstique et des ruissellements existant, s'étend au-delà du bassin versant topographique (cas Riboux, Signes et Le Castellet). D'une superficie de **520 km²**, le périmètre du bassin versant de l'Huveaune comprend **27 communes**, appartenant pour la majorité d'entre-elles à la **Métropole Aix-Marseille-Provence (MAMP)**. 5 communes appartiennent à d'autres Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) : la **Communauté d'Agglomération Provence Verte (CAPV)** ainsi que la **Communauté d'Agglomération Sud-Sainte-Baume (CASSB)**.

Bassin versant de l'Huveaune

Périmètre institutionnel et localisation des masses d'eau superficielles

Légende

- Limite de commune
- Limite du bassin-versant*
- Hydrographie
- Réseau hydrographique couvert



Sources : IGN scan25
* Périmètre institutionnel, source SDAGE.

Plus de 140 km de cours d'eau...

Source : Vallon de la Castelette (Massif de la Ste-Baume 590m)

Embouchure : Mer Méditerranée (Marseille 0m)

Linéaire : 52 km pour l'Huveaune et plus de 90 km pour les affluents

Surface du bassin versant : > 520 km²

Parmi les affluents : le Peyruis, la Vède, le Fauge, le Merlançon, le Merlançon de Roquefort la Bedoule, le Jarret

27 communes concernées par tout ou partie de leur territoire

2 départements : les Bouches-du-Rhône et le Var

Plus d'un million d'habitants...

Un territoire contrasté

Une haute vallée relativement rurale et préservée

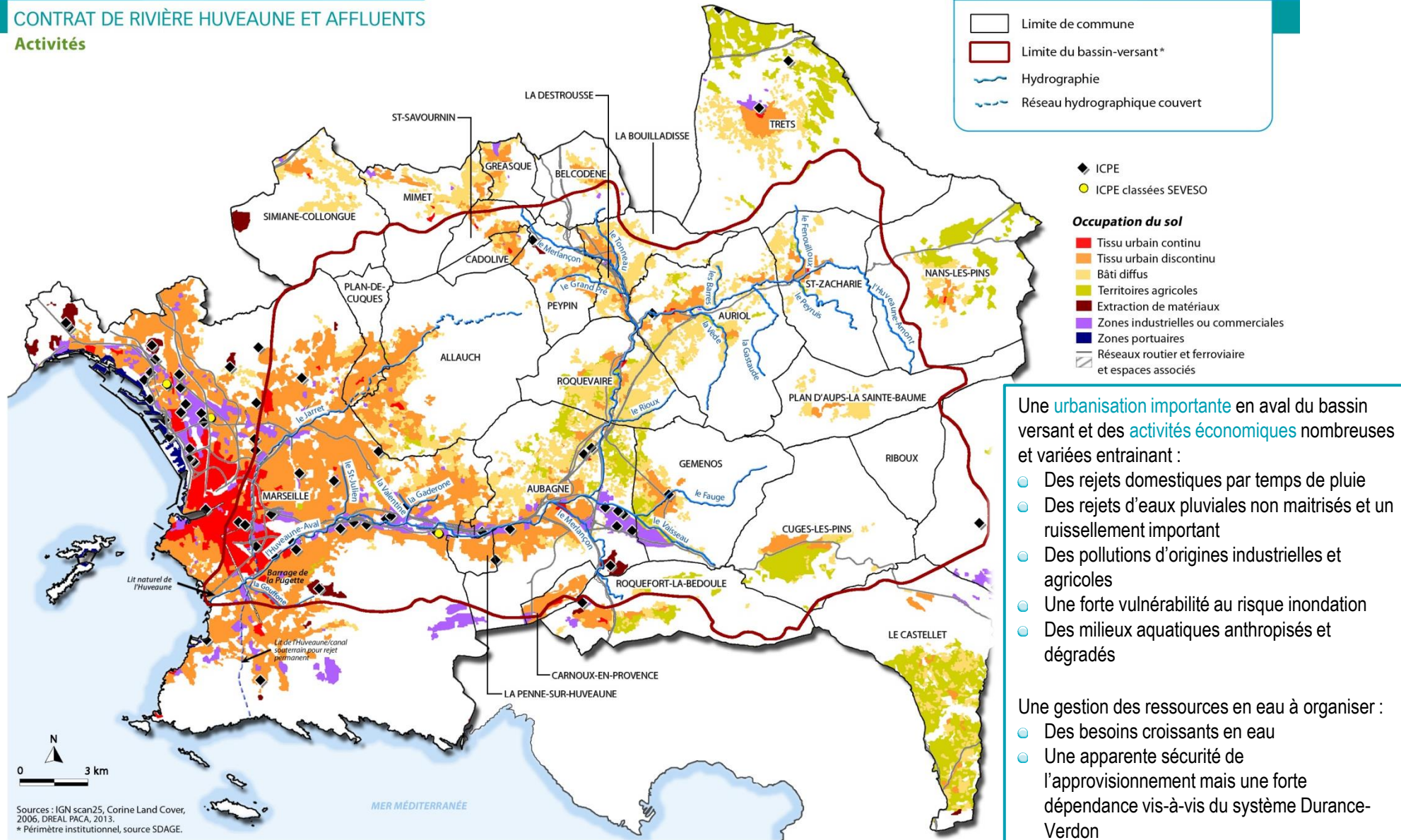


Une basse vallée marquée par une forte urbanisation et une ancienne industrialisation



CONTRAT DE RIVIÈRE HUVEAUNE ET AFFLUENTS

Activités



LES ENJEUX, OBJECTIFS ET ACTIONS DU CONTRAT DE RIVIERE

LES ENJEUX DU CONTRAT DE RIVIERE

Dans le cadre de la démarche de co-construction du Contrat de Rivière, les enjeux retenus pour le bassin versant de l'Huveaune sont présentés ci-contre.

Ils ont été définis collectivement à la suite du diagnostic du territoire, de l'avant-projet et des réunions de concertation. **Les enjeux sont ensuite déclinés en objectifs.**

LES ACTIONS DU CONTRAT

Les actions répondant aux enjeux et objectifs ci-contre et co-construites par l'ensemble des acteurs compétents sont rappelées en page suivante.

Pour chacune des actions, le tableau présente : l'intitulé des actions, des informations relatives au contenu de l'action, le maître d'ouvrage, la programmation : phase 1 ou phase 2, l'estimation financière et le type d'actions :

E : étude

T : travaux

S : suivi / contrôle

A : Animation/coordination/gestion/ accompagnement

ISEF : information, sensibilisation, éducation et formation

L'état d'avancement est également indiqué :

- Action terminée
- Action en cours
- Action reportée, réflexion ou préparation en cours

TRANSVERSALITÉ DE L'ENJEU E, À DÉCLINER AVEC LES ENJEUX A B C D	ENJEU A	QUALITÉ DES EAUX Reconquérir la qualité des milieux aquatiques en agissant sur la réduction et le contrôle des pollutions urbaines (domestiques et espaces publics, essentiellement par temps de pluie) et des pollutions à caractère industriel et agricole
	ENJEU B	QUALITÉ DES MILIEUX NATURELS AQUATIQUES Restaurer les fonctionnalités écologiques des cours d'eau tant en termes de qualité physique (état du lit et des berges, continuité écologique) que de quantité d'eau disponible pour la vie aquatique
	ENJEU C	ÉTAT DES RESSOURCES EN EAU Gérer durablement la ressource en eau en adéquation avec les besoins du territoire et en lien avec la fonctionnalité des cours d'eau
	ENJEU D	GESTION QUANTITATIVE DU RUISSELLEMENT ET DES INONDATIONS Construire une stratégie globale de réduction du risque inondation, en lien avec une gestion concertée des eaux pluviales, cohérente avec les politiques d'urbanisation et favorisant le rôle des zones naturelles et agricoles du territoire
	ENJEU E	GESTION LOCALE CONCERTÉE ET VALORISATION DU BASSIN VERSANT Instaurer une gestion concertée et durable du bassin versant, en favorisant la transversalité entre les acteurs et projets du territoire, autour de la politique de l'eau et des milieux Développer la réappropriation de l'Huveaune et ses affluents par les riverains et les acteurs locaux pour réhabiliter le lien social entre cours d'eau et population

Certaines actions, déjà inscrites dans d'autres démarches sont inscrites au Contrat de Rivière « **POUR MÉMOIRE** ». Leur affichage dans le programme d'actions a pour objectif d'apporter de la visibilité sur les démarches et projets menés à l'échelle du bassin versant. Elles apparaissent en **police grise** dans ce tableau.

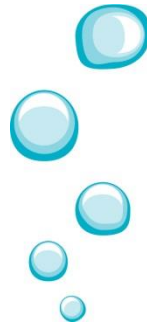
Les actions identifiées comme à réaliser **en phase 2** apparaissent en **police bleu ciel**. Leur estimation financière n'est pas affichée car non définie à ce jour. Leur liste est, bien entendu, non exhaustive puisqu'un nouveau programme d'actions complet sera proposé dans le cadre de la construction de la phase 2.

LES ENJEUX, OBJECTIFS ET ACTIONS DU CONTRAT DE RIVIERE

RAPPEL DE LA PROGRAMMATION FINANCIERE DE LA PHASE 1

Les montants présentés dans le tableau ci-contre sont issus de la programmation financière élaborée lors de la définition de la phase 1 du Contrat. Ces montants ont fait l'objet d'évolution dans le cadre de son exécution et sont présentés dans les fiches-bilan ci-après.

Rappel : le présent bilan provisoire ne fait pas état des plans de financement associés de façon effective à chaque action. Le montant alloué par chaque financeur sera bien indiqué dans le cadre du bilan définitif.



Enjeux	Nombre d'actions	Total par enjeu (€ HT) et part du budget global (%)	Participation estimative des principaux co-financeurs des actions du Contrat de Rivière (hors maîtres d'ouvrage)				
			agence de l'eau	Région Provence Alpes Côte d'Azur	DÉPARTEMENT BOUCHES DU RHÔNE	LE DÉPARTEMENT	Union d'Action et de Progrès Bouches du Rhône
A	17	10,24 M€ (58%)	3 216 425 €	94 613 €	1 814 415 €	300 000 €	0 €
B	11	2,1M€ (12%)	577 920 €	623 225 €	530 975 €	13 500 €	0 €
C	10	2,36 M€ (13%)	1 347 490 €	124 350 €	355 400 €	7 500 €	0 €
D	7	560 000 € (3%)	150 000 €	101 000 €	147 000 €	0 €	30 000 €
E	18	2,4 M€ (14%)	539 500 €	302 000 €	325 000 €	0 €	0 €
TOTAL	63 hors actions «pour mémoire» et de phase 2	17,68 M€	5,8 M€	1,24 M€	3,17 M€	321 000€	30 000€
PART DU BUDGET GLOBAL DU CONTRAT DE RIVIERE			32%	7%	18%	0,5%	0,1%


Numéro	Intitulé de l'action	Commentaires	Maîtres d'ouvrage	Phase de réalisation	Nature ou catégorie d'action	Estimation financière PHASE 1 €HT
ENJEU A	Qualité des eaux Reconquérir la qualité des milieux aquatiques en agissant sur la réduction et le contrôle des pollutions urbaines (domestiques et espaces publics, essentiellement par temps de pluie) et des pollutions à caractères industriel et agricole					
OBJECTIF 1	Améliorer les connaissances de l'état des milieux et des sources de contamination					
A.1.1	RSDE-ICPE 2 : campagnes de recherche de substances dangereuses dans les rejets des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	ACTION INSCRITE POUR MEMOIRE. Action réglementaire. Seconde étape des campagnes de recherche RSDE	État	1	S	
A.1.2	RSDE-STEP 2 : recherche de substances dangereuses dans le rejet des stations d'épuration : STEP de Marseille-Géolide	Action réglementaire. Pérennisation du suivi déjà en place. POUR MÉMOIRE : action inscrite au Contrat de Baie du fait des rejets de la station d'épuration au niveau de Cortiou	CUMPM (Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole)	1	S	
A.1.3	RSDE-STEP : recherche de substances dangereuses pour l'environnement de la station d'épuration d'Auriol-Saint-Zacharie	Action réglementaire. Mise en œuvre de la surveillance initiale	SPL l'Eau des Collines (Société Publique Locale de gestion publique de l'eau et de l'assainissement sur le territoire de la CAPAE)	1	S	20 000€
A.1.4	Réseau de suivi pérenne de la qualité des eaux superficielles et des sédiments à l'échelle du bassin versant : mise en œuvre et exploitation	17 stations sur l'Huveaune et ses affluents en complément du suivi réalisé par l'Agence de l'Eau. Suivi des paramètres chimiques, microbiologiques, physico-chimiques et hydrobiologiques (IBD et IBG). 4 campagnes par an minimum	SIBVH (Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de l'Huveaune)	1	S	210 000€
A.1.5	Réseau de suivi pérenne de la qualité des eaux souterraines : mise en œuvre et exploitation	Mise en œuvre en phase 2 après obtention de données nécessaires à la bonne élaboration de ce réseau (localisation des stations ; paramètres à analyser ; fréquences ; etc.), et issues d'études inscrites au Contrat en phase 1	SIBVH	1	S	
A.1.6	Étude globale «diagnostic et réduction des pollutions d'origine agricole»	1 - Diagnostic des pratiques agricoles en relation avec le fonctionnement hydrogéologique 2 - Analyse technique et environnementale 3 - Proposition d'aménagements et solutions	Chambre d'Agriculture 13 (en lien avec la Chambre d'Agriculture 83)	1	E	26 000€
A.1.7	Action collective «entreprises» : sur les pollutions diffuses (pollutions «classiques» et toxiques). Secteur CAPAE : ZI Paluds, Napollon et St-Mitre. Poste de technicien accompagnateur de réseaux	Dans le cadre d'une convention Agence de l'Eau - CAPAE - SPL l'Eau des Collines - CCIMP (Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence) – SIBVH, signée au second semestre 2015	SPL l'Eaux des Collines	1	A	140 000€
A.1.8	Mise en œuvre de l'action collective «entreprises» sur le territoire de la CAPAE Contribution à la coordination entre les différents intervenants de la convention, les entreprises et les associations de zones	Dans le cadre d'une convention Agence de l'Eau - CAPAE - SPL l'Eau des Collines - CCIMP - SIBVH signée au second semestre 2015. Contribution à établir le lien entre les différents intervenants de la convention et les entreprises et les associations des zones	CAPAE (Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Étoile)	1	A	24 000€
A.1.9	Action collective «entreprises» / Diagnostic-accompagnement des entreprises de la vallée de l'Huveaune	Dans le cadre d'une convention Agence de l'Eau - CAPAE - SPL l'Eau des Collines - CCIMP - SIBVH signée au second semestre 2015, en complément de l'action A.1.7 Lien avec la chambre des métiers et de l'artisanat de Région PACA (CMAR) pour sensibiliser les entreprises à la législation en vigueur et accompagner à la mise aux normes vis-à-vis des rejets	CCIMP CMA de Région PACA	1	A	400 000€
A.1.10	Action collective «entreprises» : action complémentaire aux actions A.1.7 à A.1.9, menée sur le territoire de la CUMPM	ACTION INSCRITE POUR MÉMOIRE : action inscrite au Contrat de Baie du fait du périmètre de l'action	CUMPM	1	A	
A.1.11	Diagnostic des sites et sols pollués	En phase 1 : définition de la stratégie à suivre en matière d'études et de travaux en concertation avec les acteurs concernés par cette problématique	À définir	2	E	
A.1.12	Étude pour l'amélioration de la connaissance des flux contaminants apportés par les cours d'eau, au littoral Marseillais	Estimation des flux globaux des activités, etc. Hiérarchisation des problématiques à traiter	SIBVH	2	E	


Numéro	Intitulé de l'action	Commentaires	Maîtres d'ouvrage	Phase de réalisation	Nature ou catégorie d'action	Estimation financière PHASE 1 €HT
OBJECTIF 2	Lutter contre les pollutions domestiques notamment en temps de pluie					
A.2.1 ●	Extension de la station d'épuration d'Auriol-Saint-Zacharie	Doublement de la capacité : passage de 10 000 à 20 000 Équivalent-Habitants. Traitement complémentaire (Azote et Phosphates). <i>Travaux déjà engagés</i>	CAPAE	1	T	5 000 000 €
A.2.2 ●	Construction d'un système d'assainissement collectif au hameau du Pigeonnier, sur la commune de La Bouilladisse	Capacité 300 Équivalent habitants, utilisant la technique du filtre planté de roseaux				700 000 €
A.2.3 ●	Schéma directeur global d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales avec volet qualitatif sur les communes d'Aubagne et de La Penne-Sur-Huveaune	Diagnostic et établissement d'un zonage et d'un programme pluriannuel de travaux	SPL L'Eau des Collines	1	E	350 000 €
A.2.4 ●	Mise en œuvre des programmes de travaux des schémas directeurs d'assainissement d'eaux usées secteur de la CAPAE	Priorités à la réduction des déversements par temps de pluie. Réseaux du système d'assainissement de St Zacharie-Auriol et du système de Marseille. Y compris travaux résultant des schémas directeurs réalisés sur Aubagne et La Penne-Sur-Huveaune				T
A.2.5	Amélioration du fonctionnement du système d'assainissement de l'agglomération de Marseille et de la qualité des milieux aquatiques : Contrat d'Agglomération pour l'assainissement	ACTION INSCRITE POUR MÉMOIRE : Contrat d'Agglomération spécifique porté par la CUMPM	CUMPM	1	E/T	
A.2.6	Étude sur les phénomènes de persistance de la pollution bactérienne de la plage de l'Huveaune après un épisode orageux	ACTION INSCRITE POUR MÉMOIRE : également inscrite au Contrat de Baie de la métropole marseillaise et déjà engagée par la ville de Marseille	Ville de Marseille	1	E	
A.2.7	Étude spécifique sur la contamination bactérienne de la Pugette à la mer : étude complémentaire	Contenu de l'étude à définir à partir des résultats des 2 études menées par la ville de Marseille (action A.2.6) et la CUMPM concernant le Tronçon Pugette-mer (action B.1.3) : mise en relation du fonctionnement hydraulique et du profil géomorphologique du tronçon à sec avec les processus de contamination du littoral	SIBVH	2	E	
OBJECTIF 3	Réduire les apports de substances dangereuses aux rivières et à la mer					
A.3.1 ●	Action collective «entreprises» sur le territoire de la CAPAE / travaux d'investissement	Travaux qui seront issus des investigations et diagnostics, par les entreprises concernées, sur le périmètre de la convention «action collective» Agence de l'Eau - CAPAE - SPL L'Eau des Collines - CCIMP - SIBVH, signée au second semestre 2015	Entreprises	1	T	500 000 €
A.3.2	Dépollution des sols de sites contaminés	Plan d'actions à élaborer à la suite du diagnostic. Action préparée en phase 1	À définir	2	T	
OBJECTIF 4	Limiter les apports de contaminants par lessivage des surfaces imperméabilisées aux cours d'eau et sur le littoral					
A.4.1 ●	Élaboration et mise en œuvre du schéma directeur des eaux pluviales avec volet qualitatif sur la commune de La Bouilladisse	- Diagnostic, zonage et proposition d'un programme de travaux - Réalisation de travaux sur la base des préconisations de l'étude (travaux se déroulant en phases 1 et 2)	Ville de La Bouilladisse	1	E	339 000 €
A.4.2 ●	Élaboration et mise en œuvre du schéma directeur des eaux pluviales avec volet qualitatif sur la commune de Roquevaire	Diagnostic, zonage et proposition d'un programme de travaux	Ville de Roquevaire	1	E	35 000 €
A.4.3	Schéma directeur des eaux pluviales avec un volet qualitatif - secteur de la CUMPM	ACTION INSCRITE POUR MÉMOIRE : inscrite au Contrat de Baie du fait du périmètre de l'étude	CUMPM	1	E	
A.4.4	Mise en œuvre des travaux des schémas directeurs pluviaux des autres communes du bassin versant	Travaux définis par les schémas directeurs réalisés en phase 1	À définir	2	T	
A.4.5	Projet de recherche appliquée de phytoépuration pour les eaux pluviales (spécifiquement bassins versants routiers)	Réflexion en cours de phase 1, couplée à la recherche d'un site pilote	Recycl'eau/collectivités	2		

Numéro	Intitulé de l'action	Commentaires	Maîtres d'ouvrage	Phase de réalisation	Nature ou catégorie d'action	Estimation financière PHASE 1 €HT
OBJECTIF 5	Diminuer les apports en nitrates et pesticides					
A . 5 . 1 ●	Accompagnement collectif des professionnels agricoles pour la réduction et l'adaptation des usages de phytosanitaires et la gestion de la fertilisation : transfert de connaissances et des innovations	Notamment : - assurer une veille et diffuser des innovations techniques - rédiger et diffuser des bulletins techniques, des fiches technico-économiques - mettre en place des formations et journées techniques - animer des groupes d'échanges techniques et favoriser le lien avec la distribution - mise en place de journées technico-économiques sur l'agriculture biologique	Chambre d'Agriculture 13 CETA (Centre d'Études Techniques Agricoles) d'Aubagne Agribio 13	1	A	58 000 €
A . 5 . 2 ●	Accompagnement technique individuel des agriculteurs, pour la réduction et l'adaptation des usages des phytosanitaires et la gestion de la fertilisation	Notamment : - accompagnement individuel : pilotage fertilisation, animation mesure 4.1.2 du Programme de Développement Rural, appui mise en place lutte biologique, etc - accompagnement pilotage et diagnostics irrigation - sensibilisation à l'agriculture biologique, repérage de candidats à la conversion, diagnostics de conversion	Chambre d'agriculture 13 CETA d'Aubagne Agribio 13 ARDEPI (Association Régionale pour la Maîtrise des Irrigations)	1	A	124 100 €
A . 5 . 3 ●	Mobiliser/sensibiliser la société civile pour une évolution des modes de consommation en faveur des productions agricoles locales durables et préservant la ressource	L'objectif global est de : - mieux valoriser les productions agricoles locales respectueuses de la ressource en eau par des actions de sensibilisation/mobilisation des consommateurs, des établissements publics (scolaires, etc.) et autres acteurs de la société civile, - faire évoluer les modes de consommation pour accompagner l'évolution des pratiques agricoles.	AGRIBIO 13 (et son réseau et partenaires, notamment Bio de PACA, AgriBiovar, CETA du pays d'Aubagne, Chambre d'Agriculture 13)	1		44 750 €
A . 5 . 4 ●	Mise en œuvre sur le territoire de l'opération régionale «Jardiner au naturel, ça coule de source»	Adaptation locale de l'opération régionale de l'ARPE. 1 ^{re} phase : préparation et adaptation de l'opération aux besoins spécifiques sur le bassin versant. Action mise en œuvre conjointement à l'action ISEF C23 («stratégie d'économie en eau en PACA» - fiche action commune)	Naturoscope et Maison Régionale de l'Eau			70 000 €
A . 5 . 5	Accompagnement technique des collectivités, pour la réduction et l'adaptation des usages des phytosanitaires	Fédération des communes lors de la commission eau et aménagement en phase 1 du Contrat. Le diagnostic des pratiques, puis l'accompagnement des collectivités pour la réduction des usages de phytosanitaires seront menés en phase 2 du Contrat	FREDON	2	A	
A C D B	Contrat de Baie de la métropole marseillaise	Contrat global intégrant le littoral de Martigues à Saint-Cyr-sur-Mer et répondant aux défis suivants : Défi 1 : Prévenir et réduire les pollutions en mer et améliorer la qualité des eaux de baignade Défi 2 : Préserver et restaurer la qualité écologique des milieux littoraux et côtiers Défi 3 : Organiser la gouvernance du littoral, sensibiliser la population, les usagers et les acteurs du littoral	CUMPM Ville de Marseille	1	A E T	
ENJEU B	Qualité des milieux naturels aquatiques Restaurer les fonctionnalités écologiques des cours d'eau tant en termes de qualité physique (état du lit et des berges, continuité écologique) que de quantité d'eau disponible pour la vie aquatique					
OBJECTIF 1	Améliorer les connaissances de l'état des dégradations géomorphologiques des cours d'eau et élaborer une stratégie de restauration à l'échelle du bassin versant					
B . 1 . 1 ●	Étude préalable au schéma directeur de gestion globale des milieux aquatiques (Huveaune et affluents) : Déclaration d'Intérêt Général	Renouvellement de la procédure de Déclaration d'Intérêt Général pour les cours d'eau dont le SIBVH a la charge : diagnostic, programme de travaux et procédure administrative. État des lieux des autres affluents sur le bassin versant et préconisations	SIBVH	1	E	90 000 €
B . 1 . 2 ●	Schéma directeur de gestion globale des milieux aquatiques (Huveaune et affluents) : restauration des habitats aquatiques en lit mineur, gestion et restauration de la ripisylve	Articulation de ce schéma avec l'ensemble des enjeux du Contrat de Rivière: aménagements, pluvial, inondations, continuité écologique, etc.				180 000 €
B . 1 . 3 ●	Suivi morphologique du lit mineur des berges de l'Huveaune à l'aval du barrage de la Pugette	Étude réglementaire dans le cadre de l'arrêté préfectoral de 2007 autorisant le détournement de l'Huveaune au niveau de la Pugette. Résultats constituant une base pour l'élaboration du schéma directeur global des milieux aquatiques réalisé par le SIBVH	CUMPM	1	E	35 000 €
B . 1 . 4 ●	Étude sur la continuité écologique (notamment piscicole) à l'échelle de l'Huveaune et de ses affluents	Recensement des seuils, réflexion préalable des opportunités liées aux caractéristiques du milieu, diagnostic, stratégie et propositions d'actions	SIBVH	1		120 000 €

Numéro	Intitulé de l'action	Commentaires	Maîtres d'ouvrage	Phase de réalisation	Nature ou catégorie d'action	Estimation financière PHASE 1 €HT
OBJECTIF 2	Préserver les berges, la ripisylve et la biodiversité et restaurer les fonctionnalités écologiques des milieux naturels					
B. 2.1	● Programme pluriannuel d'entretien des cours d'eau : Huveaune et affluents, sur les collectivités membres et non membres du SIBVH	Pour les collectivités non membres, le cadre de ces travaux d'entretien sera à définir : établissement de conventions avec les riverains et les communes, adhésion au SIBVH, etc.	SIBVH	1	T	1 500 000 €
B. 2.2	● Programme pluriannuel d'entretien des cours d'eau : Huveaune à l'aval du barrage de la Pugette	Entretien permettant d'assurer la bonne circulation de l'eau en cas de fortes précipitations. Coordination avec les travaux réalisés par le SIBVH	CUMPM	1	T	10 500 €
B. 2.3	● Programme pluriannuel d'entretien des cours d'eau : Jarret	Concerne uniquement les entretiens réalisés sur la commune de Marseille				20 900 €
B. 2.4	Programme pluriannuel d'entretien et d'aménagement au niveau des sources de l'Huveaune sur la commune de Nans-Les-Pins	ACTION INSCRITE POUR MÉMOIRE	ONF (Office National des Forêts)	1	T	
B. 2.5	● Étude pour l'amélioration du fonctionnement hydraulique et écologique du secteur amont du pont Heckel à Marseille	Site très vulnérable aux crues. Étude incluant plusieurs problématiques : gestion du seuil, des faciès d'écoulement, continuité écologie, aménagement riverains. En lien avec le schéma directeur cours d'eau	SIBVH	1	E	50 000 €
B. 2.6	● Renforcer les opérations d'intervention des citoyens sur le milieu en développant une identité commune ACTION CADRE	Au préalable, une co-construction avec les acteurs locaux sera nécessaire afin de définir les besoins et messages à porter à partir des opérations existantes. Actions portées par les maîtres d'ouvrage volontaires, s'inscrivant dans le cadre de cette action thématique	SIBVH + maîtres d'ouvrage à définir	1		100 000 €
B. 2.7	Mise en œuvre d'actions de restauration des milieux aquatiques	Travaux découlant des études précédentes (habitats, lit, berges, ripisylve).	À définir	2	T	
OBJECTIF 3	Restaurer la continuité écologique et assurer un débit réservé dans l'Huveaune et ses principaux affluents					
B. 3.1	Révision et mise en application des débits biologiques en application de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques	Action à mûrir en cours de phase 1 avec les services concernés : DDTM, ONEMA, etc.	État, propriétaires concernés (ASA, ...)	2	A	
B. 3.2	Étude des conditions de rétablissement d'un débit réservé à l'aval du barrage de la Pugette	Étude de faisabilité intégrant les enjeux géomorphologiques, piscicoles et qualitatifs, notamment microbiologiques	SIBVH	2	E	
B. 3.3	● Mise en œuvre de l'amélioration du franchissement piscicole : seuil de Saint-Menet à Marseille	Étude de faisabilité réalisée en 2015, suivie d'un plan d'actions à élaborer (travaux d'arasement du seuil et de réhabilitation morphologique du site). Articulation avec l'étude globale sur la continuité	SIBVH	1	E	150 000 €
B. 3.4	Mise en œuvre de l'amélioration du franchissement piscicole : autres seuils	Travaux sur des ouvrages actuellement non ou peu franchissables, découlant de l'action : «Étude sur la continuité écologique»	SIBVH et maîtres d'ouvrage concernés	2	T	
OBJECTIF 4	Mettre en place une stratégie de gestion des macro-déchets					
B. 4.1	● Étude complémentaire au schéma directeur de gestion globale des milieux aquatiques sur le volet macro-déchets	Coordination des acteurs concernés par la problématique. Lien avec les enjeux inondation. Étude préalable de stratégie de gestion et animation/organisation de rencontres entre les acteurs concernés	SIBVH	1	E	20 000 €

Numéro	Intitulé de l'action	Commentaires	Maîtres d'ouvrage	Phase de réalisation	Nature ou catégorie d'action	Estimation financière PHASE 1 € HT
ENJEU C	État des ressources en eau Gérer durablement la ressource en eau en adéquation avec les besoins du territoire et en lien avec la fonctionnalité des cours d'eau					
OBJECTIF 1	Améliorer et diffuser les connaissances sur les ressources et les besoins en eau					
C.1.1	● Caractérisation de la ressource en eau souterraine stratégique du secteur Calanques/Beausset/Ste-Baume	Les objectifs de cette action sont de caractériser la structure géologique en 3D afin de déterminer quels sont les aquifères potentiellement productifs et définir l'origine et le parcours de l'eau souterraine. Ces connaissances permettront d'établir : - les zones affectées par les pollutions diverses - les zones les plus propices à l'implantation de forages pour la diversification de l'alimentation en eau	Aix Marseille Université	1 et 2	E	578 000 € montant total de l'action (phases 1 et 2)
C.1.2	● Diagnostic de l'état de la ressource en eau sur le bassin versant et orientations de gestion	Diagnostic et bilan des prélèvements ainsi que des besoins actuels et futurs en eau pour les différents usages (agricole, domestique, industriel, etc.). Calcul de volumes prélevables (ressources actuelles et futures). Mise en corrélation de ces résultats et élaboration de scénarii des futurs besoins et des futures ressources (évolutions quantitatives et qualitatives), afin d'élaborer un plan de gestion de la ressource en eau. À termes, celui-ci constituera un outil d'aide à la décision à destination des communes sur cette thématique (phase 2)	SIBVH	1	E	100 000 €
C.1.3	● Contrat Ressources en eau - territoire MPM	ACTION INSCRITE POUR MÉMOIRE : Mise en œuvre d'un contrat spécifique de ressource en eau sur la CUMPM	CUMPM	1	E/T	
C.1.4	● Actualisation de l'étude d'impact des prélèvements sur la galerie drainante des captages de Gémenos	Étude réalisée dans le cadre du périmètre de protection	CUMPM	1	E	50 000 €
C.1.5	● Mise en place des périmètres de protection du captage de Coulin - commune de Gémenos	Dossiers réglementaires				20 000 €
C.1.6	● Schéma directeur eau potable sur le secteur de la CAPAE : spécifiquement Aubagne, La Penne-sur-Huveaune et Cuges-Les-Pins	Objets du schéma : - rendement des réseaux - diversification des ressources en eau (ressources souterraines) - sécurisation de la ressource	SPL L'Eau des Collines	1	E	300 000 €
C.1.7	● Études d'investigation et de recherche des ressources locales sur territoire de la CAPAE	Lien avec les autres études inscrites au Contrat de Rivière sur la question de la ressource en eau, et notamment l'étude globale sur les ressources stratégiques Beausset/Calanques/Ste-Baume				800 000 €
C.1.8	● Schéma directeur du réseau d'adduction d'eau potable - commune de Roquevaire	Objets du schéma : - état des lieux exhaustif des réseaux et de leur fonctionnement - diagnostic de la production (notamment en termes qualitatif) et de la consommation actuelle - évaluation des besoins futurs ainsi que les différents scénarii permettant de les satisfaire - programmation pluriannuelle de travaux à réaliser	Ville de Roquevaire	1	E	120 000 €
OBJECTIF 2	Mettre en place des actions d'économie en eau					
C.2.1	● Mesure de réduction de la quantité en eaux brutes acheminées par le Canal de Marseille au bassin de Beaudinard à Aubagne pour l'irrigation	Travaux d'étanchéité du bassin de décantation et de stockage des eaux brutes acheminées par le Canal de Marseille. Objectif : économiser 50% de l'eau actuellement acheminée, soit réduire de la consommation (= 1,5 millions de m³/an)	ASAMIA (Association Syndicale Autorisée de Modernisation des réseaux d'Irrigation à Aubagne)	1	E	360 000 €
C.2.2	● Modernisation et sécurisation du réseau d'irrigation de l'ASAMIA afin d'économiser de l'eau	Réalisation d'une étude puis de travaux permettant de réaliser des économies en eau : - en améliorant la performance et la fiabilité du réseau - en rendant fonctionnel les compteurs d'eau pour une facturation au m³	ASAMIA	1	E/T	40 000 €
C.2.3	● Mise en œuvre sur le territoire de l'opération régionale «Stratégie d'économie d'eau en PACA»	Adaptation locale de l'opération régionale portée par GESPER. Première phase : préparation et adaptation de l'opération aux besoins spécifiques sur le bassin versant. Action mise en œuvre conjointement à l'action A.5.4 («jardiner au naturel»)	Maison régionale de l'eau et Naturoscope	1		intégrée dans A.5.4
C.2.4	● Projets relatifs aux économies d'eau et /ou d'amélioration de rendement de réseaux	Découte des actions C.1.1 et C.1.3, en phase 2 du contrat. Cf. compte-rendu de la commission agriculture	Collectivités, exploitants, gestionnaires des canaux	2		

Numéro	Intitulé de l'action	Commentaires	Maîtres d'ouvrage	Phase de réalisation	Nature ou catégorie d'action	Estimation financière PHASE 1 €HT
ENJEU D	Gestion quantitative du ruissellement et des inondations Construire une stratégie globale de réduction du risque inondation, en lien avec une gestion concertée des eaux pluviales, cohérente avec les politiques d'urbanisation et favorisant le rôle des zones naturelles et agricoles du territoire					
OBJECTIF 1	Améliorer les connaissances et mettre en œuvre une politique de gestion des eaux de ruissellement à l'échelle du bassin versant					
D.1.1 ●	Amélioration des connaissances, des enjeux liés aux inondations sur le bassin versant de l'Huveaune et élaboration d'une stratégie de réduction de la vulnérabilité	<p>Étude réalisée dans le cadre du déploiement de la SLGRI (Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation) / TRI Marseille-Aubagne.</p> <p>Articulation avec l'étude DDTM13, base du Porter À Connaissance 2014 sur les inondations sur le bassin versant de l'Huveaune.</p> <p>Lien avec les autres enjeux du Contrat de Rivière et notamment le schéma directeur de gestion globale des milieux aquatiques et les études sur la ressource en eau</p>	SIBVH	1	E	60 000 €
OBJECTIF 2	Privilégier le préventif au curatif					
D.2.1	Élaboration de la SLGRI globale à l'échelle des TRI	<p>ACTION INSCRITE POUR MÉMOIRE : Élaboration d'une stratégie qui couplera les deux enjeux de prévention des inondations et de restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques. Contribution à l'élaboration de la SLGRI des TRI Aix-Salon et Marseille-Aubagne. <i>Fiches action D21, D22 et D23 communes, présentant les principes de lien entre les enjeux milieux et inondations</i></p>	DDTM13 et Future métropole Aix-Marseille Provence	1	E	
D.2.2 ●	Réalisation d'une synthèse cartographique d'un croisement des enjeux milieux-inondations	<p>Cartographie réalisée suite au schéma directeur cours d'eau et aux études préalables au PAPI. <i>Fiches action D21, D22 et D23 communes, présentant les principes de lien entre les enjeux milieux et inondations</i></p>	SIBVH	1	E	
D.2.3	Mise en place de la démarche PAPI (Programme d'Actions de Prévention contre les Inondations)	<p>ACTION INSCRITE POUR MÉMOIRE : <i>Fiches action D21, D22 et D23 communes, présentant les principes de lien entre les enjeux milieux et inondations</i></p>	SIBVH	1	A	
D.2.4 ●	Gestion optimisée de l'eau dans une opération d'aménagement	Objectif de l'étude : intégrer le cycle global de l'eau dans l'acte d'aménager et de construire	CAPAE	1	E	30 000 €
D.2.5 ●	Étude préalable à la réalisation d'une zone d'expansion de crues au stade Léon David Action confiée en 2016 par maîtrise d'ouvrage déléguée à la Métropole AMP	<p>Réhabilitation du stade Léon David dans le cadre d'un projet global : - création d'une zone d'expansion de crues avec un bassin de rétention des eaux de ruissellement, permettant la réduction du risque inondation en aval - travaux de restauration et de sécurisation des berges de l'Huveaune</p>	Ville de Roquevaire	1	E	30 000 €
D.2.6 ●	Traitement des points de débordement de l'Huveaune entre La Penne-sur-Huveaune et Aubagne	Travaux de diminution de la vulnérabilité des secteurs en vue de permettre un transit de 160m ³ entre Aubagne et La Penne. Aménagements prévus en saison bois végétal	SIBVH	1	T	400 000 €
D.2.7	Maîtrise du ruissellement et du transport solide sur les ruisseaux de la Grave et des Xaviers Création de dessertes sanitaires – Quartiers de Château-Gombert et des Médecins - Marseille 13^{ème}	Cette action pourra être «validée» dans le cadre du «schéma directeur cours d'eau», afin de bénéficier de financements issus des dispositifs «milieux aquatiques» des co-financiers.	CUMPM	2	T	
D.2.8 ●	Préparer la mise en place d'un PAPI par le développement d'une culture du risque inondation ACTION CADRE	Développement préalable au PAPI et à l'étude « Amélioration des connaissances, des enjeux liés aux inondations sur le bassin versant de l'Huveaune et élaboration d'une stratégie de réduction de la vulnérabilité », s'appuyant sur les actions déjà existantes	SIBVH + maîtres d'ouvrage à définir	1		40 000 €
D.2.9 ●	Accompagnement technique des collectivités et des professionnels	<p>Action immatérielle, assurée par les 4 postes du SIBVH, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> - information, conseil pour l'élaboration de schémas directeurs d'assainissement, eaux usées et eaux pluviales, - participation à l'élaboration des PLU, projets d'aménagements des collectivités, - avis sur documents d'urbanisme, dossiers Loi sur l'Eau. 	SIBVH	1	A	intégrée dans E.1.1.

Numéro	Intitulé de l'action	Commentaires	Maîtres d'ouvrage	Phase de réalisation	Nature ou catégorie d'action	Estimation financière PHASE 1 €HT
ENJEU E	Gestion locale concertée et valorisation du bassin versant Instaurer une gestion concertée et durable du bassin versant, en favorisant la transversalité entre les acteurs et projets du territoire, autour de la politique de l'eau et des milieux Développer la réappropriation de l'Huveaune et de ses affluents par les riverains et les acteurs locaux pour réhabiliter le lien social entre cours d'eau et populations					
OBJECTIF 1	Animer et piloter le Contrat de Rivière					
E.1.1 ●	Pilotage et déploiement du Contrat de Rivière – fonctionnement du SIBVH Poste de chargé de mission: pilotage du Contrat de Rivière et de la gestion intégrée et concertée sur le bassin versant	Animation de la démarche, coordination de l'ensemble des actions à mettre en œuvre et de la mise en place de la gestion concertée à l'échelle du bassin versant : - liens avec les projets et acteurs du territoire, - pilotage d'actions à maîtrise d'ouvrage SIBVH, - organisation des Comités de Rivière et de commissions thématiques, - etc. <i>fiches action E.1.1, E.1.2 et E.1.3 communes</i>				590 000 €
E.1.2 ●	Pilotage et déploiement du Contrat de Rivière – fonctionnement du SIBVH Poste de chargé de mission : pilotage d'actions inscrites au Contrat de Rivière	- Pilotage d'actions à maîtrise d'ouvrage SIBVH, - Participation au déploiement de la gestion concertée sur le bassin versant, - Etc. <i>fiches action E.1.1, E.1.2 et E.1.3 communes</i>		A		intégrée dans E.1.1
E.1.3 ●	Pilotage et déploiement du Contrat de Rivière – fonctionnement du SIBVH Poste de technicien de rivière : suivi des travaux d'entretien des cours d'eau	Appui à la mise en œuvre et au suivi des actions sur le terrain : - déploiement de la gestion concertée sur les affluents de l'Huveaune, - suivi des travaux entretien et restauration cours d'eau. <i>fiches action E.1.1, E.1.2 et E.1.3 communes</i>				intégrée dans E.1.1
E.1.4 ●	Prestation d'assistance au suivi du Contrat de Rivière Réalisé en interne jusqu'à ce jour, AMO en 2018	Commissions thématiques, bilans annuels, bilan à mi-parcours, préparation seconde phase, bilan en fin de parcours, tableau de bord, etc.	SIBVH	1		60 000 €
E.1.5 ●	Partage d'informations, animation sur la gestion intégrée	Objectifs : participer à la réappropriation de l'Huveaune et de ses affluents, communiquer sur les enjeux et actions du Contrat de Rivière. Site internet du SIBVH interactif et intuitif, permettant le partage d'informations sur l'avancée du Contrat de Rivière et des actions inscrites à son programme, événements, informations relatives au bassin versant de l'Huveaune. Définition d'une stratégie de communication permettant de répondre aux besoins, au regard de l'existant et de générer une cohérence par rapport aux outils de communication conçus				60 000 €
E.1.6 ●	Mise en place d'un outil de partage et de suivi sur les cours d'eau Réalisation interne par le SIBVH	Conception d'une application SIG (mise en ligne sur le site internet) pour le suivi des dossiers (travaux, mauvaises pratiques, pollutions, etc.) entre le SIBVH et ses partenaires (ONEMA, DDTM etc.)				10 000 €
E.1.7 ●	Mise en place d'une communication et d'un système d'alerte s'appuyant sur une participation citoyenne Réalisation interne par le SIBVH	Mise en place d'une communication adaptée sur les modalités d'alerte pour que tous puissent faire part d'une éventuelle pollution ou de présence d'anomalies sur les berges de l'Huveaune et ses affluents. Mise en place d'un système (alerte en ligne, internet, téléphone) pour les compétences relevant du SIBVH. Réflexion autour d'un réseau de citoyens observateurs				10 000 €

Numéro	Intitulé de l'action	Commentaires	Maîtres d'ouvrage	Phase de réalisation	Nature ou catégorie d'action	Estimation financière PHASE 1 €HT
OBJECTIF 2	Valoriser les milieux aquatiques et développer leurs fonctions sociales et récréatives					
E . 2 . 1 ●	Étude de faisabilité pour l'aménagement de cheminements doux le long des berges de l'Huveaune sur le territoire de Marseille	Objectif : déterminer les opportunités et la faisabilité de création de cheminements doux le long de l'Huveaune	Ville de Marseille	1	E	80 000 €
E . 2 . 2	Étude des potentialités de valorisation des berges hors Marseille, y compris les affluents	Action à mener en phase 2 et en lien avec le schéma directeur de gestion globale des milieux aquatiques, et l'étude réalisée sur le territoire Marseillais	SIBVH pour partie amont à confirmer	2	E	
E . 2 . 3 ●	Création du Parc fluvial de l'Huveaune au niveau de St-Marcel à Marseille : Travaux d'aménagement des berges de l'Huveaune Travaux reportés , réflexion en cours par la ville de Marseille avec l'appui du SIBVH dans le cadre du PAPI et mettre en œuvre un projet global pour la restauration du cours d'eau, la réduction du risque inondation et la valorisation du fleuve grâce à la création du parc fluvial	Action à mettre en corrélation avec le schéma directeur global des milieux aquatiques concernant : - l'aménagement de cheminements doux (piétons, vélo) - restauration des connectivités longitudinales et transversales dégradées - travaux sur les berges de l'Huveaune - préservation et restauration d'une bande naturelle de 15 m sur les côtés de la rivière - renaturalisation du parc : aménagement de prairie fluviale, plantation d'arbres de ripisylve dans l'ensemble du parc et de la végétation propre aux berges - aménagement d'espaces de loisirs et détente	Ville de Marseille	1	T	335 000 €
E . 2 . 4 ●	Projet de mise en place d'un parcours pédagogique de pêche à Aubagne Intégré dans le projet GEMAPI Aubagne	Projet intégrant une réflexion globale sur le choix du site, les techniques envisageables d'aménagement du cours d'eau, le volet pédagogique, le fonctionnement, etc.	AMAP (Association Marseille Aubagne Pêche)	1	E	16 000 €
E . 2 . 5 ●	Réalisation d'un parc de la confluence et du cheminement éco-promenade reliant le parc au centre-ville à Auriol Evolution de l'action, cf. la fiche bilan	Aménagement de la zone d'épandage de crue (au niveau du parc de la Confluence) avec consolidation des berges de l'Huveaune et de la Vede par la mise en place de végétaux (pour éviter l'érosion et réguler la vitesse de l'eau lors des crues). Aménagement d'une éco-promenade pour sensibiliser les Auriolais à la mise en valeur de l'Huveaune	Ville d'Auriol	1	T	620 000 €
E . 2 . 6 ●	Aménagement et sécurisation des berges de l'Huveaune sur la commune de Roquevaire	Sécurisation du tronçon entre le boulevard Piot et le collège tout en mettant en valeur le site, grâce à des aménagements visant à la réduction du risque inondation et à la réhabilitation écologique de ce tronçon	Ville de Roquevaire	1	E/T	30 000 €
E . 2 . 7	Projets d'aménagement des berges et contribuant à un intérêt hydraulique ou amélioration de la qualité du milieu	À venir en phase 2, sur la base des études réalisées en phase 1	Collectivités, associations	2	T	
E . 2 . 8	Action de conservation du patrimoine hydraulique du moulin de la Peyronne à Aubagne	ACTION INSCRITE POUR MÉMOIRE	CAPAE	1	E	

Numéro	Intitulé de l'action	Commentaires	Maîtres d'ouvrage	Phase de réalisation	Nature ou catégorie d'action	Estimation financière PHASE 1 €HT
OBJECTIF 3	Informier, sensibiliser, éduquer, former les différentes communautés d'acteurs					
E.3.1 ●	Accompagnement des collectivités (élus et services) sur les enjeux de la gestion de l'eau et les mesures à mettre en œuvre Réalisation interne par le SIBVH	Définition d'un plan de mobilisation permettant d'identifier les outils existants et de structurer un plan d'actions sur 3 ans. Approche transversale des enjeux du Contrat (cf. action phytosanitaire, culture du risque). Plan visant à une approche multiservices tels que les services communication, marché, etc.	SIBVH	1		60 000 €
E.3.2 ●	Les Fêtes de l'Huveaune (et du bassin versant)	Réappropriation du territoire de l'Huveaune et de ses affluents par les habitants par un cycle de journées éducatives et festives sur diverses communes du territoire et porté par des acteurs associatifs. Contribution à la Fédération des acteurs. Objectifs: - pérennisation des fêtes existantes et promotion - développement des collaborations avec d'autres associations - développement sur d'autres communes / synchronisation avec d'autres événements	Collectif Associations Huveaune, Communes et autres porteurs à définir	1		200 000 €
E.3.3 ●	«Les rencontres du bassin versant de l'Huveaune» ACTION CADRE	Accompagnement des temps d'information sur diverses problématiques du Contrat de Rivière et sur la démarche de gestion intégrée et émergence d'actions diverses. Actions portées par les maîtres d'ouvrage volontaires, s'inscrivant dans le cadre de cette action thématique	SIBVH + maîtres d'ouvrage à définir	1		100 000 €
E.3.4 ●	Actions en direction des jeunes (des scolaires) en appui aux projets de territoire ACTION CADRE	Dans un premier temps : préparation de ce qui est nécessaire pour le bassin versant. Lien avec les familles et les élus. Actions portées par les maîtres d'ouvrage volontaires, s'inscrivant dans le cadre de cette action thématique				150 000 €
E.3.5 ●	Conception et mise en place d'une signalétique incitant à la découverte de l'Huveaune et de ses affluents favorisant une réappropriation du milieu	1) Conception de charte graphique et de contenus communs pour la sensibilisation, l'information : - création graphique - création d'une trame et de bases de contenu technique/pédagogique, pouvant être adaptés 2) Information des acteurs de terrain pour l'utilisation de cette signalétique : - mobilisation des acteurs locaux - définition des modalités de mise en place, d'adaptation, de conception objectifs : panneaux «de sensibilisation» à intégrer lors d'aménagement en bordure de berge et de cheminement, ainsi que dans le cadre des travaux du SIBVH	SIBVH	1		35 000 €
E.3.6 ●	Mise en œuvre de la stratégie ISEF Réalisation interne par le SIBVH	Déploiement et affinement de la stratégie Coordination des actions ISEF et déploiement de la stratégie (AMO). Suivi des actions ISEF inscrites en phase 1 et préparation de la phase 2. Volet accompagnement des actions cadre	SIBVH	1		50 000 €

BILAN TECHNIQUE ET FINANCIER DE LA PREMIERE PHASE

ENJEU A : QUALITÉ DES EAUX

Le premier enjeu du Contrat concerne la qualité des eaux. Il s'agit du volet comportant le plus grand nombre d'actions et associé au coût le plus important du Contrat lors de son élaboration, avec un montant de **10,24 millions d'euros** (58% du budget total du Contrat). Pour rappel, il s'agit d'un enjeu majeur, très lié aux enjeux de qualité des eaux littorales. Près de **6,5 millions d'euros** ont été dépensés à l'heure du bilan provisoire dans le cadre de cet enjeu, qui comporte **17 actions**. Ce montant s'explique notamment par le fait que la plupart des actions ne sont **pas finies** et que d'autres dépenses doivent être engagées dans ce cadre. Parmi ces 17 actions, **15 ont été engagées** (2 terminées et 13 en cours), et 2 ont été reportées. Il s'agit des actions d'accompagnement des pratiques agricoles, dont la définition du contenu dépend du diagnostic des pratiques, action toujours en cours. Ces 2 actions reportées, pour lesquelles une réflexion est déjà en cours, ont donc vocation à être menées en phase 2 du Contrat.



STEP d'Auriol St Zacharie pendant les travaux

ENJEU B : QUALITÉ DES MILIEUX NATURELS AQUATIQUES

Concernant cet enjeu visant à la reconquête de la qualité des milieux aquatiques et dont les réponses sont majoritairement portées par le SIBVH, **toutes les actions ont été menées** : sur les 11 actions inscrites au programme, 3 sont engagées et 8 sont terminées. Sur les **2,1 millions d'euros** prévus lors de l'élaboration du Contrat, plus **d'1,5 millions ont été dépensés**. Cette différence s'explique principalement par la nature du calendrier du programme de travaux et d'entretien de l'Huveaune et ses affluents par le SIBVH, puisque le programme 2018, comptabilisé dans le budget initial, n'a pas encore été exécuté. Il n'est donc pas comptabilisé dans l'enveloppe déterminée au moment de la rédaction du présent bilan. De manière générale, le SIBVH s'est attaché à mettre en œuvre une **synergie** entre gestion et restauration des milieux naturels aquatiques et gestion des inondations. A ce titre, le schéma directeur de gestion globale des milieux aquatiques, réalisé en première phase et finalisé à ce jour, donnera lieu, en phase 2 à l'inscription d'un certain nombre **d'actions de restauration de cours d'eau** en lien avec la gestion des inondations, la valorisation sociale de leurs berges et l'aménagement du territoire.



Reprise de berge de l'Huveaune à Emmaüs Saint Marcel en 2016 par le SIBVH. De haut en bas :
 Octobre 2016 – avant travaux
 Juin 2016 – après travaux
 Juin 2017 – un an après travaux

BILAN TECHNIQUE ET FINANCIER DE LA PREMIERE PHASE

ENJEU C : ETAT DES RESSOURCES EN EAU

L'enjeu C, relatif à l'état des ressources en eau, présente quant à lui **10 actions** inscrites. Au stade de l'écriture du bilan, **6 actions ont été engagées** (une terminée et 5 en cours), et 4 ont été reportées. Le montant engagé sur cet enjeu est de **près d'un million d'euros contre 2,36 millions inscrits au Contrat lors de son élaboration**. Ce montant s'explique par le fait qu'une action structurante de cet enjeu a été reportée. Celle-ci pourra être inscrite en seconde phase du Contrat, fort des connaissances acquises en phase 1. La réalisation partielle des actions de cet enjeu est notamment liée à un contexte institutionnel en évolution, ainsi qu'au fait que certaines soient dépendantes de la réalisation d'autres études, non finalisées à ce jour. Ces 3 années ont pour autant été marquées par des périodes de sécheresses importantes et par un besoin de conciliation des usages sur des questions qualitatives et quantitatives, et de façon compatible avec un bon fonctionnement des milieux aquatiques. Les épisodes de sécheresses intenses survenus durant les périodes estivales et au delà (cas de 2017) témoignent d'un équilibre quantitatif fragile sur le bassin versant.



L'Huveaune à sec à Saint Zacharie. Outre les assecs naturels, les cours d'eau ont souffert de nombreux assecs non habituels, du fait des épisodes de sécheresses, mais également à cause de prélèvements non adaptés. Ces pratiques, pourtant connues et constatées sont parfois complexes à maîtriser.

ENJEU D : GESTION QUANTITATIVE DU RUISSELLEMENT ET DES INONDATIONS



Crue de l'Huveaune à Aubagne en 2008

L'enjeu D présente l'enveloppe la plus basse de la phase 1 du Contrat, avec un montant estimé à **560 000 €**, ce qui n'est en rien relatif à l'importance de l'enjeu ! Une grande partie des actions terrain « milieux » opérées par le SIBVH ont en fait la **double vocation milieux et inondation**. C'est bien le cas notamment des travaux d'entretien des cours d'eau. D'autre part, le volet « risque inondation », cœur de métier du SIBVH depuis 1963, est en cours de constitution dans le cadre de la construction du **PAPI (Programme d'Actions pour la Prévention des Inondations)**, démarche portée également par le SIBVH à l'échelle du bassin versant. Après un diagnostic du territoire et des besoins d'acquisition de connaissances complémentaires relatives au risque inondation, un programme d'aménagements et de travaux sera élaboré. Sur les 7 actions de l'enjeu inscrites au Contrat, **6 ont été engagées** (1 terminée et 5 en cours) pour un montant global de **120 055 € HT** dépensé à l'heure de la rédaction du présent bilan. 1 seule action a été reportée. Cette différence importante entre le montant prévisionnel et le montant effectivement engagé s'explique par la non réalisation de travaux visant à supprimer les derniers points de débordement (pour une crue d'occurrence trentennale) inscrits en première phase. L'étude étant actuellement en cours, les travaux devraient être engagés dans les mois à venir, et selon la procédure réglementaire associée.

BILAN TECHNIQUE ET FINANCIER DE LA PREMIERE PHASE

ENJEU E : GESTION CONCERTÉE ET VALORISATION DU BASSIN VERSANT

L'enjeu concernant la gestion locale concertée et la valorisation du bassin versant est celui qui comporte le plus d'actions : **18 actions inscrites en phase une. 17 d'entre-elles sont en cours**, et 1 action a été reportée. Sur les **2,4 millions d'euros prévus pour cet enjeu en première phase, 1,6 millions ont été dépensés**. Outre le budget concernant les actions qui ont évolué et ont été menées dans le cadre d'autres démarches (projet du parc de la confluence par exemple), cette différence entre le budget prévisionnel pour cet enjeu E et le budget effectivement dépensé est largement dépendante du fait que de nombreuses actions ont été **menées en interne au SIBVH** et n'ont ainsi pas fait l'objet d'un marché pour l'assistance d'un prestataire externe. L'enjeu E est celui qui regroupe le plus d'actions ISEF du Contrat de Rivière.

Même si le montant engagé ne paraît pas conséquent, le travail et le temps passé par les différents acteurs, afin de **faire vivre la stratégie ISEF**, est considérable et repose sur un équilibre fragile du fait des évolutions institutionnelles et des politiques financières. Pour autant, les actions ISEF sont essentielles à l'appui des actions techniques du Contrat et sont extrêmement mobilisatrices. La commission ISEF ayant précédé la rédaction des volets ISEF du présent bilan a permis un partage entre associations, financeurs et SIBVH autour des **enjeux de la continuité du dispositif ISEF** et des moyens techniques et financiers à déployer pour en pérenniser pertinence et efficacité. L'**opérationnalité** des actions et projets ISEF en phase 2 du Contrat est amenée à faire l'objet d'une concertation particulière afin de pallier aux difficultés identifiées.



Photographie issue du projet Un fleuve, Une Vallée, Des collègues ! Cette opération vise à la sensibilisation de collégiens aux enjeux de l'eau. Menée sur les années 2015, 2016 et 2017 elle a permis de toucher une dizaine de classes. Malheureusement des difficultés pour le financement de cette action dans le cadre du Contrat ont été rencontrées par l'association Colinéo, porteuse de ce projet au nom du Collectif Association Huveaune.

ACTIONS NON INSCRITES AU CONTRAT

Un certain nombre d'actions ont vu le jour en parallèle à la mise en œuvre du Contrat de Rivière, celle-ci n'ont donc pas pu **être inscrites à son programme initial**. Pour autant, ces actions ont pu naître dans le cadre de la gestion intégrée et concertée et ont pu trouver un **soutien**.

Parmi ces actions, **des actions techniques ont été engagées**, comme les **projets « GEMAPI »** portés par le SIBVH ou par la commune d'Aubagne avec pour objectif une réduction de la vulnérabilité et une restauration des berges de l'Huveaune à Auriol et Aubagne, avec un projet de valorisation sociale des berges (création de parc et / ou de cheminements piétons).



L'Huveaune dans le secteur des stades à Aubagne. Ce tronçon fera l'objet du projet GEMAPI porté par la commune.

BILAN TECHNIQUE ET FINANCIER DE LA PREMIERE PHASE

D'autres actions, comme l'accompagnement du projet « fil vert », la mise en place d'opérations citoyennes fédérées à l'échelle du bassin versant, et des démarches diverses ont été permises du fait de la flexibilité du dispositif et de l'équipe du SIBVH ainsi que de ses élus qui ont approuvé les moyens à allouer à la mise en œuvre de ces opportunités. Cette flexibilité est essentielle en matière de gestion des milieux aquatiques, du fait de la multitude d'acteurs et de thématiques susceptibles d'être concernées. Elle permet notamment de voir naître des projets ambitieux en termes de synergie entre restauration des milieux aquatiques, prévention des inondations et valorisation sociale du cours d'eau.

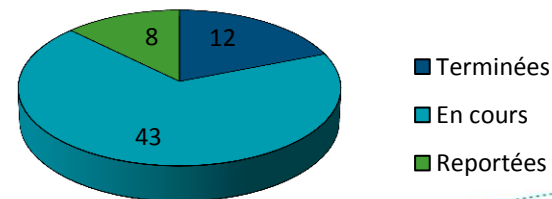


BILAN GENERAL DES ACTIONS DE LA PREMIERE PHASE

Sur les **63 actions de phase 1** du Contrat de Rivière, 55 actions ont été engagées, soit **85% des actions**, pour un montant total de **10,64 millions d'euros** au jour de la rédaction de ce bilan, contre 17,68 millions lors de la construction de la phase 1. Cette différence s'explique par le fait qu'une part des montants d'actions relatives à la phase 1 reste à être engagée (ce qui correspond à un allongement de la durée de la phase 1, tout à fait compatible avec l'engagement de la phase 2 début 2019!). Globalement, les éléments chiffrés collectés à ce jour pour ce bilan provisoire doivent être consolidés avec l'ensemble des porteurs d'actions. 13 actions ont donc été reportées, en attente de redéfinition ou de la finalisation d'autres actions. La construction de la phase 2 permettra de statuer sur le devenir de ces actions reportées.

Concernant spécifiquement le cas du SIBVH, la **réalisation des actions en interne**, sans faire appel à un prestataire engageant des coûts supplémentaires, a permis de réaliser des économies non négligeables par rapport à l'estimatif. La question de la pérennité du subventionnement des postes montre ici toute son importance puisqu'il permet la structuration opérationnelle des organismes de gestion tels que le SIBVH, en assurant en interne la réalisation et le suivi de démarches clefs, favorisant l'émergence de nouveaux projets de territoire en partenariat. L'ensemble permet le soutien de la nécessaire **gestion intégrée et concertée des enjeux de l'eau à l'échelle du bassin versant**, constituée à l'appui du Contrat de Rivière.

Etat des actions inscrites en phase 1 de Contrat



FICHES BILAN DE LA PHASE 1 DU CONTRAT DE RIVIERE

Les fiches bilan de chaque action ont été remplies par leur(s) porteur(s) de projet, certaines fiches n'ont pas été jointes au présent dossier car les actions n'étaient pas assez avancées ou ont été reportées.

Bilan de l'action : réseau de suivi pérenne de la qualité des eaux superficielles et des sédiments à l'échelle du bassin versant : mise en œuvre et exploitation (A14)

Maître d'ouvrage	Réalisation
Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de l'Huveaune	Action en cours Campagnes renouvelées chaque année

Description et déroulement de l'action

Cette action vise à acquérir des connaissances concernant la qualité des eaux de l'Huveaune et ses principaux affluents en complément du suivi réalisé par l'Agence de l'eau.

Il constituera, à terme, un réel suivi de l'évolution de la qualité des eaux en réponse aux différentes actions menées sur le territoire.

Il consiste en la réalisation :

- D'analyses physico-chimiques et bactériologiques de l'eau et des sédiments, en 16 points, 4 fois par an et par temps de pluie
 - D'analyse d'indicateurs biologiques (indice biologique diatomées et invertébrés en 6 points).
- Globalement, le bilan de l'action est positif.

Perspectives et suites

La première phase de ce réseau de suivi se déroule sur la période 2015-2018. La dernière campagne aura lieu en janvier 2018. Fort de l'expérience de cette première phase, un second marché sera lancé sur la phase 2 du Contrat, en 2018 pour assurer la continuité du suivi.

Bilan financier

Montant inscrit au contrat : 210 000 € HT
Montant de l'action engagée : 140 000 € HT

Bancarisation des données par l'Agence : l'Huveaune à Aubagne - i : mauvais état chimique déclassé par le Chlorpyrifos Ethyl

Années (1)	Bilan de l'oxygène	Température	Nutriments		Acidification	Polluants spécifiques	Invertébrés benthiques
			Nutriments N	Nutriments P			
2017	BE ⊕	Ind	BE	BE	BE	BE	
2016	TBE	Ind	BE	TBE	TBE		

Années (1)	Diatomées	Macrophytes	Poissons	Hydro-morphologie	Pressions hydromorphologiques	ÉTAT ÉCOLOGIQUE	POTENTIEL ÉCOLOGIQUE	ÉTAT CHIMIQUE
2016	BE				Faible	BE	BE	

Points positifs

- Financements intéressants par les partenaires (80% de subvention)
- Action structurante du Contrat pour l'évaluation des actions menées sur la qualité
- Obtention de résultats rapides sur la qualité des eaux et bancarisation par l'Agence de l'eau

Difficultés

- Information sur la qualité des eaux à un moment donné : difficulté d'extrapoler à la qualité réelle des eaux
- Complexité de coordination avec les résultats d'autres suivis
- Nécessité du retour de plusieurs années pour statuer sur une tendance

Chiffres clefs

- Le paramètre « bilan en oxygène » pénalise très souvent l'état écologique, notamment en 2017 ;
- Des HAP et un insecticide retrouvés de manière récurrente, dès Auriol : benzo-a-pyrène (2 stations) ; Trybutyletain cation (1) ; benzo-(ghi)-perylène (2) ; benzo-b-fluoranthène (1) ; chlorpyrifos Ethyl (3) ;
- 4 stations déclassées par le paramètre ammonium et/ou nitrite et 4 par le paramètre phosphore et/ou phosphate, notamment en aval ;
- Une charge bactériologique importante, globalement croissante d'amont en aval ;
- Dans les sédiments : une forte présence des HAP en plus ou moins grande concentration, dès l'amont, et des traces de micropolluants non synthétiques (métaux).



Carte de l'état de la qualité bactériologique des cours d'eau

- ◇ Indéterminé
- ◆ Très bon
- ◆ Bon
- ◆ Moyen
- ◆ Médiocre
- ◆ Mauvais

Classe d'état annuel ◇ et par campagne □

Bilan des actions :

- Etude globale « diagnostic et réduction des pollutions d'origine agricole » (action A16)
- Accompagnement collectif des professionnels agricoles pour la réduction et l'adaptation des usages de phytosanitaires et la...
- Accompagnement technique individuel des agriculteurs, pour la réduction et l'adaptation des usages des phytosanitaires...
- Mobiliser/sensibiliser la société civile pour une évolution des modes de consommation en faveur des productions agricoles...

Action N°	Maître d'ouvrage	Réalisation
A16	Chambre d'Agriculture 13 (en lien avec la Chambre d'Agriculture 83)	Action en cours
A51	Chambre d'Agriculture 13 <u>Partenaires</u> CETA d'Aubagne Agribio 13	Action Reportée En attente des conclusions du diagnostic agricole afin d'adapter au mieux les actions collectives à conduire.
A52	CETA d'Aubagne <u>Partenaires</u> Chambre d'Agriculture 13 Agribio 13 ARDEPI	Action reportée ARDEPI : part de l'action réalisée dans le cadre d'un autre dispositif
A53	AGRIBIO 13, <u>Partenaires</u> CCETA d'Aubagne Chambre d'Agriculture 13	Action en cours



Crédit photo : Christelle LAMOUCHE CA13

Description et déroulement des actions

L'action A16 consiste en la réalisation d'un état des lieux du risque de pollution par les produits phytosanitaires. Cette dernière combine un diagnostic d'exploitation pour connaître les pratiques et les infrastructures phytosanitaires présentes à une étude du risque sur le territoire du bassin versant de l' Huveaune. L'étude d'impact et les enquêtes sont en cours.

L'action A52 pour l'ARDEPI consiste en la sensibilisation des producteurs à :

- Un bon fonctionnement de leurs installations d'irrigation afin d'optimiser leurs apports d'eau
 - Un pilotage maîtrisé de leur irrigation
- Proposer des contrôles d'installations et des suivis de parcelles

L'action A53 suit son cours, avec notamment en 2017 la réalisation de la synthèse de l'enquête d'état initial, les animations pédagogiques en milieu scolaire, la finalisation de la plaquette de sensibilisation, l'organisation d'événements grand public et d'une journée multi-acteurs avec l'accompagnement du CETA du Pays d'Aubagne.

Perspectives et suites

Action 16 : visite d'aires de lavage, information sur les techniques limitant de risque de pollution diffuses comme les buses anti-dérives, formation sur les techniques permettant de réduire l'utilisation de produits phytopharmaceutiques (étalonnage du matériel, AB, Optidose@...).

Action A52 : 2 nouvelles parcelles seront suivies
Participation à l'AG du Ceta pour sensibilisation et communication vers les adhérents

Action A53 : sont encore notamment à prévoir quelques animations avec les scolaires, un dernier évènement grand public, la diffusion d'articles, et l'organisation d'un Comité de pilotage. Des rencontres seront également proposées aux collectivités et opérateurs aval pour éventuellement aller plus loin dans l'accompagnement pour favoriser l'approvisionnement en produit de qualité et la mise en place de mesures favorables au développement de pratiques agricoles durables.



... gestion de la fertilisation : transfert de connaissances et des innovations (action A51)
 ... et la gestion de la fertilisation (action A52)
 ... locales durables et préservant la ressource (action A53 – ISEF)



Chiffres clefs

- Une centaine de questionnaires complétés, Synthèse des résultats établie.
- 14 enquêtes d'exploitations réalisées.
- Plaquette de sensibilisation publiée en 10 000 exemplaires.
- 16 séances d'animations pédagogiques pour 8 classes différentes.
- 1 évènement grand public organisé à l'automne 2017 et des animations/stands d'info sur 3 évènements
- Un article publié fin 2016
- Une interview télévisée en mars 2017
- Une journée d'échanges multi-acteurs en novembre 2017
- 2 COFIL Fin 2016 et 1 COFIL en 2017
- Participation à 2 commissions agri culture et ISEF
- 2 exploitations suivies sur 2 ans pour l'irrigation
- 3 contrôles d'installations d'irrigation

Bilan financier

Action N°	Montant inscrit au Contrat (€ HT)	Montant de l'action engagée (€ HT)
A16	26 000	26 650
A51	58 000	
A52	124 100	0 : Action ARDEPI engagé dans le cadre d'un autre dispositif
A53	44 750	16 133 (au 30 juin 2017)

Points positifs

- Synergie entre les différents partenaires et les réseaux du SIBVH
- Retours très positifs suite aux animations en milieu scolaire
- Bonne disposition du public face à l'enquête d'état initial, et une population globalement en demande de produits locaux de qualité.
- Bon accueil des agriculteurs lors des enquêtes.

http://www.bio-provence.org/IMG/pdf/journee_multiacteurs_agri-alim_huveaune_30_nov_2017.pdf



DIAGNOSTIC DES INSTALLATIONS D'IRRIGATION

Pour s'assurer d'une bonne homogénéité de l'irrigation, pour éviter les fuites et économiser l'eau, il est indispensable d'avoir une installation d'irrigation en bon état de fonctionnement.

Dans le cadre du contrat de rivière du bassin versant de l'Huveaune et en partenariat avec le Ceta d'Aubagne, l'Ardepi (Association régionale pour la maîtrise des irrigations) propose de réaliser gratuitement des contrôles d'installations d'irrigation.

Ce contrôle permet de vérifier le fonctionnement d'une installation d'irrigation et d'identifier les éventuels problèmes (fuite, défaut de pression, ...). Il comprend :

- la prise de mesures de la pression et du débit en différents points du réseau et au niveau des distributeurs.
- l'analyse des éléments de sécurité du réseau (filtration, réducteur de pression, compteur...).

Il faut compter une demi-journée sur place en présence du producteur. Pour préparer cette intervention, le producteur devra avoir recueilli les caractéristiques des différents éléments de l'installation (modèle et caractéristiques des distributeurs, dimensions des canalisations, modèle et caractéristiques du filtre...)

Pour en savoir plus ou demander un contrôle, contacter :
Simon CORDIER – technicien Ardepi
 Tel : 06.62.67.96.10 ou s.cordier@ardepi.fr
 www.ardepi.fr




Difficultés

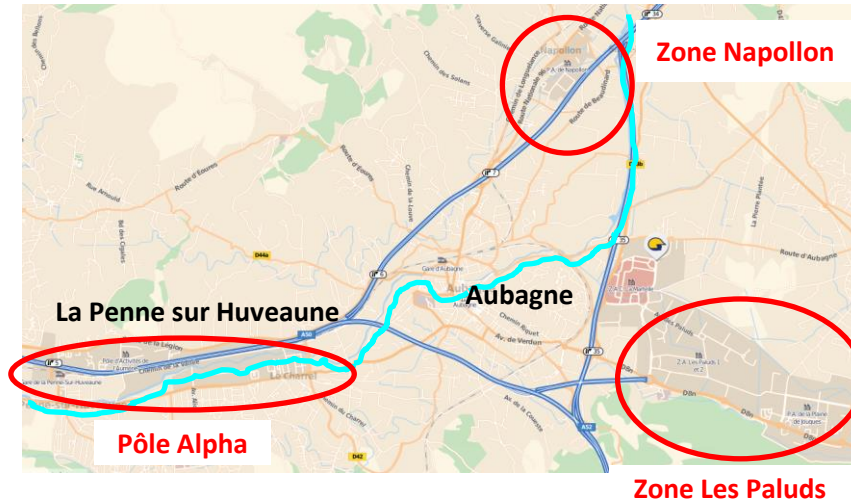
- Pas de certitudes sur les financements
- Action très lourde à mener en plus des activités classiques du CETA
- Diagnostic A16 non finalisé, limitant le développement des actions en découlant
- Relativement faible réactivité des collectivités locales aux sollicitations
- Faible mobilisation des groupes scolaires lors de la journée « Huveaune propre » pour la conférence-débat

Bilan des actions :

- Action collective entreprises sur les pollutions diffuses (classiques et toxiques) - Secteur CAPAE : ZI Paluds, Napollon ...
- Mise en œuvre de l'action collective entreprise sur le territoire de la CAPAE Contribution a la coordination entre les ...
- Action collective entreprises : Diagnostic-accompagnement des entreprises de la vallée de l'Huveaune (action A19)
- Action collective «entreprises» sur le territoire de la CAPAE / travaux d'investissement (action A31)

Action N°	Maître d'ouvrage	Réalisation
A17	SPL L'eau des Collines	Action en cours
A18	Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile (Métropole CT4)	Action en cours
A19	CCIMP CMA de Région PACA	Action en cours
A31	Entreprises	Action en cours

Le périmètre concerné :



Perspectives et suites

- **Début 2018** : 2ème vague d'accompagnement sur des rendez-vous personnalisés.
- **Courant 2018** : Réunion d'informations aux industriels centrée sur le retour d'expériences des entreprises accompagnées et rappel des objectifs de l'opération collective qui s'appuie sur des obligations réglementaires.
- **Fin de l'Opération Collective en décembre 2018** (Attention : dépôt des dossiers de demande d'aide de l'Agence de l'Eau jusqu'au 30 juin seulement). Souhait de poursuite de l'action en 2019.
- Un lien à faire avec le suivi milieu (action A14) du SIBVH pour suivre l'efficacité des actions à terme.

Les acteurs



- CCIMP et CMAR Paca
- SPL Eau des Collines
- Les Entreprises
- Agence de L'Eau Rhône Méditerranée Corse
- Métropole Conseil de territoire 4 (ex CAPAE)
- SIBVH

Description et déroulement des actions

Une opération collective c'est :

- **Une problématique territoriale** sur un bassin versant et sur des activités multisectorielles
- Un cadre : **un contrat entre les acteurs** qui fait suite à un état des lieux des milieux aquatiques avec des objectifs quantitatifs sur une durée définie de 2 ans en moyenne
- **Des moyens humains et financiers**
- **Des actions d'accompagnement** sur les exigences réglementaires : règlement d'assainissement, réglementation ICPE, autorisation de déversement, conventions de raccordement.



... et St-Mitre. Poste de technicien accompagnateur de réseaux (action A17)

... différents intervenants de la convention, les entreprises et les associations de zones (action A18)



TERRITOIRE
PAYS D'AUBAGNE
ET DE L'ÉTOILE



SOCIÉTÉ
PUBLIQUE LOCALE
DU PAYS D'AUBAGNE
ET DE L'ÉTOILE



Chiffres clefs

- Parc de **850 entreprises** dont 420 prioritaires
- **7 bilans pollution** 24h consécutifs réalisés sur le réseau d'assainissement d'Aubagne-La Penne
- **45 entreprises diagnostiquées** et sensibilisées
- Un montant **de travaux de 63200 € réalisés sur 2 dossiers**
- **5 Arrêtés d'Autorisation** en cours de rédaction

Bilan financier

Action N°	Montant inscrit au Contrat (€ HT)	Montant de l'action engagée (%)
A17	140 000	≈ 40 %
A18	24 000	≈ 35 %
A19	400 000	≈ 25 %
A31	500 000	En cours de démarrage

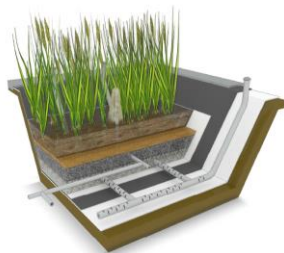
Points positifs

- Le dispositif permet à tous les acteurs de s'inscrire dans une action collective favorisant la réflexion, l'échange, le dialogue et la mise en place de soutien financier de l'Agence de l'Eau
- Vulgarisation du sujet auprès des entreprises
- Regroupement d'entreprises par métiers afin de répondre aux exigences réglementaires, avec mutualisation des coûts (ex: artisans brasseurs)

Difficultés

- Nécessité d'accentuer la sensibilisation sur les avantages que les entreprises peuvent tirer des contraintes liées à leurs rejets
- Manque de disponibilité des TPE et souvent manque de moyens financiers ou d'espace pour la mise en œuvre des solutions techniques préconisées
- La phase d'accompagnement des travaux nécessite des délais relativement longs

Action N°	Maître d'ouvrage	Réalisation
A13	SPL L'eau des collines	Action terminée
A21	Métropole territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile (CT4)	Action en cours
A22		Action en cours



STEP d'Auriol St Zacharie pendant les travaux

Perspectives et suites

RSDE :

- Mise en œuvre du diagnostic en 2018

STEP d'Auriol St Zacharie :

- Réception provisoire
- Test de performances
- Année de garantie

STEP Hameau du Pigeonnier :

- Dossier Loi sur l'Eau
- Début Travaux prévu : Sept 2018
- Fin des travaux prévu : Février 2019

Description et déroulement des actions

RSDE STEP : 4 Campagnes de prélèvements

STEP Auriol St Zacharie :

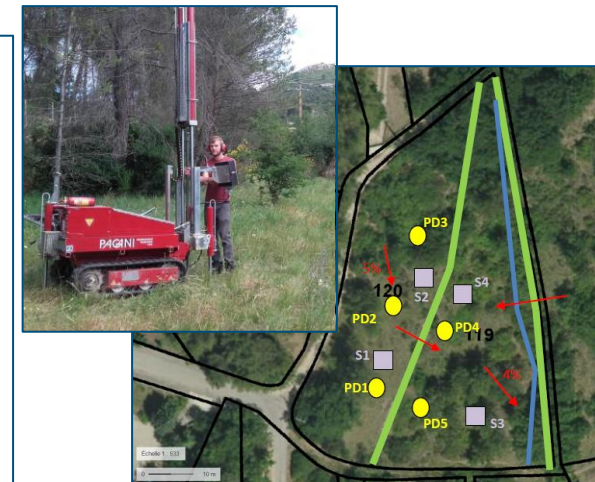
- Doublement de la capacité de traitement (20 000 eqH)
- Performances maximales grâce à l'ajout d'un traitement tertiaire de filtration
- Création d'un parcours pédagogique

STEP Hameau du Pigeonnier :

- Etudes préliminaires (Topo, Géotechnique, dimensionnement, ...)
- Process envisagée : Bio-disques et lits plantés
- Préparation du Dossier Loi sur l'Eau
- Préparation du Cahier des charges



Projet réseau du Hameau du Pigeonnier



Etude géotechnique STEP Hameau du Pigeonnier



Plan Projet STEP Hameau du Pigeonnier

Chiffres clés

4 Campagnes de mesures pour l'ensembles des substances RSDE :

- 1 Substance dangereuse prioritaire identifiée
- 2 Substances toxiques

STEP Auriol St Zacharie :

- 20 150 eqH
- Concentration maximale eaux traitées :
 - Phosphore : **1 mg/l**
 - Azote N-NH4 : **3 mg/l**

STEP Hameau du Pigeonnier :

- 1200 ml de réseau
- 350 eqH à 550 eqH
- 700 m² à 1100 m² d'infiltration

Bilan financier

Action N°	Montant inscrit au Contrat (€ HT)	Montant de l'action engagée (€ HT)
A13	20 000	7 980
A21	5 000 000	4 100 000
A22	700 000	23 600

Points positifs

STEP Auriol St Zacharie :

- Amélioration de la qualité du rejet dans l'Huveaune
- Ajout d'un parcours pédagogique

STEP Hameau du Pigeonnier :

- Suppression d'ANC non conforme et de problématiques sanitaires et environnementales



Comptage des eaux traitées de la nouvelle STEP d'Auriol St Zacharie

Difficultés

STEP Auriol St Zacharie :

- Imprévus
- Retards de chantiers

STEP Hameau du Pigeonnier :

- Révision du PLU et des capacités de la STEP

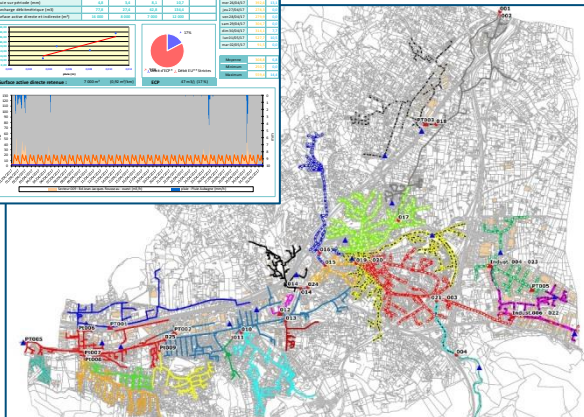
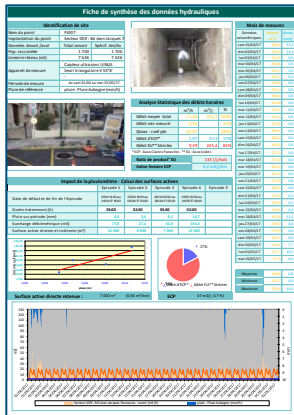
- Schéma directeur global d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales avec volet qualitatif sur les communes...
- Mise en œuvre des programmes de travaux des schémas directeurs d'assainissement d'eaux usées - secteur de ...

Action N°	Maître d'ouvrage	Réalisation
A23	SPL L'eau des collines	Action en cours
A24		Action en cours

Fiches regards

Perspectives et suites

- A23 : Schéma directeur :**
- Finalisation des investigations et diagnostics
 - Modélisation
 - Validation du programme de travaux
- A24 : Programmes de travaux**
- Réhabilitation de l'Ovoïde
 - Amélioration du déversoir d'orage des Escourtines
 - ...

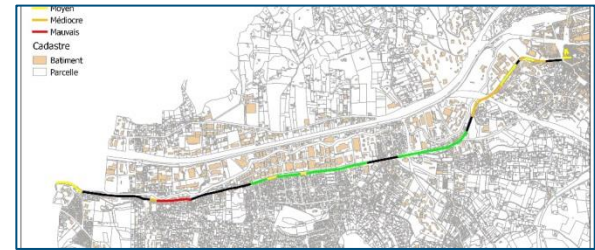


Sectorisation et mesures de débit par secteur

Description et déroulement des actions

Action A23:
L'étude schéma directeur vise à réaliser un état des lieux du patrimoine eau usée et de son fonctionnement, un audit de l'Ovoïde et un recensement des rejets non domestiques afin de définir un programme de travaux pluriannuels.

Action A24: Le programme de travaux a pour objectif la réduction des déversements en milieu naturel grâce à la réfection de déversoir d'orage, de poste de relevage et de régulation et à la réhabilitation de réseaux fuyards. Des conventions de rejets non domestiques sont en préparation avec les industriels. La réhabilitation de l'Ovoïde est envisagée afin d'assurer la pérennité et l'amélioration du système d'assainissement.



Localisation Ovoïde et photo d'un effondrement



Déversement dans un pluvial et mesure de débit

Chiffres clefs

- 2 141 Fiches Regard
- 341 km de réseaux dont 5,6km d'Ovoïde
- 34 postes de relevage
- 6 déversoirs d'orage
- Ovoïde de 1936
- 4 semaines de mesure sur 25 sites
- 7 bilans pollution 24 heures
- 136 km d'ITV
- 136 km de fumigation

Bilan financier

Action N°	Montant inscrit au Contrat (€ HT)	Montant de l'action engagée (€ HT)
A23	350 000	223 000
A24	2 000 000	1 600 000

Points positifs

- Identification de nombreux dysfonctionnements
- Amélioration des connaissances du réseau et de son fonctionnement



Déversement dans le Merlançon et Fumigation

Difficultés

- Problématiques d'accès à l'Ovoïde empêchant le déroulement du diagnostic
- Sécheresse peu favorable aux recherches d'EECP

Bilan de l'action : Elaboration et mise en œuvre du schéma directeur des eaux pluviales avec volet qualitatif sur la commune de La Bouilladisse (action A41)



Maître d'ouvrage

Ville de La Bouilladisse

Réalisation

Action en cours

Description et déroulement de l'action

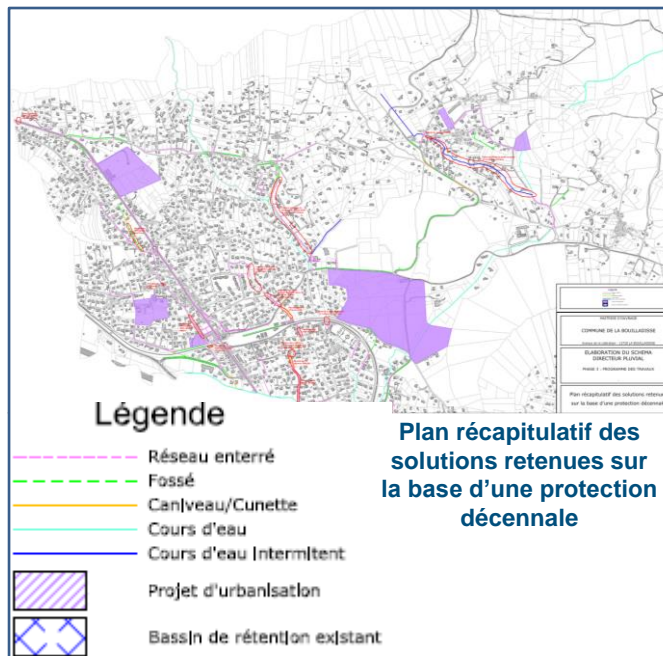
Le schéma directeur de gestion des Eaux pluviales (SDGEP) de la commune de La Bouilladisse est un projet qui va en complément de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Il permettra ainsi de mieux gérer l'urbanisation tout en prenant en compte la gestion de l'eau, avec une approche quantitative intégrée.

Perspectives et suites

La prochaine approbation du PLU, qui prend en compte le SDGEP, viendra finaliser le travail et une programmation de travaux pourra être mise en place. Les travaux inscrits au programme d'actions de l'étude seront inscrits en phase 2 du Contrat de Rivière.

Bilan financier

Montant inscrit au contrat : 339 000 € HT
Montant de l'action engagée : 39 000 € HT (prix de l'étude uniquement)



Chiffres clefs

15 kilomètres de réseau pluvial repérés en fonction de leur nature et de leur géométrie

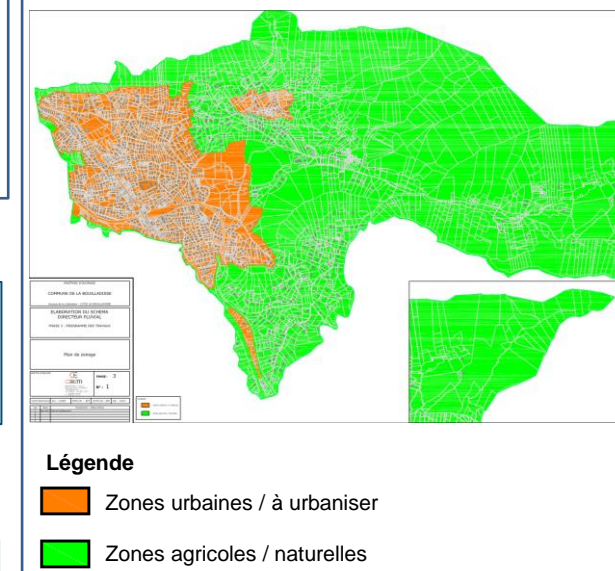
Points positifs

- Permet une urbanisation en lien avec la gestion des eaux pluviales
- Réalisation de fiches descriptives des actions

Difficultés

Pas de difficultés particulières

Plan de zonage



Bilan de l'action : Elaboration et mise en œuvre du schéma directeur des eaux pluviales avec volet qualitatif sur la commune de Roquevaire (action A42)



Maître d'ouvrage

Ville de Roquevaire

Réalisation

Action terminée

Description et déroulement de l'action

Dans le cadre de la mise en place de son PLU et conformément à la loi sur l'eau du 03/01/92 la commune de Roquevaire a souhaité identifier les enjeux liés à la gestion des eaux pluviales sur son territoire et a décidé d'engager la réalisation d'une étude de schéma directeur des eaux pluviales sur son territoire.



Perspectives et suites

La compétence eaux pluviales est transférée à la Métropole Aix Marseille Provence à compter du 1^{er} janvier 2018.

Points positifs

Application dans tous les dossiers d'instruction ADS et programme futur de travaux établi sur plusieurs années.

Bilan financier

Montant inscrit au contrat : 35 000 € HT
Montant de l'action engagée 48 215 € HT

Difficultés

Il manque un technicien référent au niveau du conseil de territoire pour donner un avis et avoir un regard de contrôle.

Chiffres clefs

10 km de fossés et 6.6 km de réseaux enterrés.



Maîtres d'ouvrage	Réalisation
Naturoscope (A54) et Maison Régionale de l'Eau (C23)	Action en cours

Description et déroulement de l'action

Cette action ISEF co-portée par la MRE et le Naturoscope est une déclinaison des démarches coordonnées par l'ARPE (A54) et GESPER (C23). Elle vise à agir auprès des enseignes, (jardineries, magasins de bricolage, etc.) afin de les doter d'outils et de les former pour :

- Sensibiliser au moment de l'acte d'achat leurs clients sur les économies d'eau et les risques liés à l'usage de pesticides
 - Réduire la vente des pesticides et promouvoir le matériel hydro-économe
 - Orienter vers de nouvelles pratiques
- Une communication positive sera mise en place autour de ces opérations.

Perspectives et suites

Cette opération a pris un peu de retard du fait de problématiques financières et vient de démarrer. Sur les années 2017-2018, entre 10 et 15 jardineries seront outillées et formées afin de participer à cette démarche.

Bilan financier

Montant inscrit au contrat : 70 000 € HT sur 3 ans
Montant de l'action engagée : 28 410 € HT pour la première année



Points positifs

- Engagement de deux associations partenaires pour la réalisation de cette action
- Permet de sensibiliser le grand public sur la réalisation des économies d'eau et l'utilisation de produits phytosanitaires

Difficultés

Difficultés pour obtenir les subventions nécessaires au bon déroulement de l'action malgré la fiche action, expliquant le retard pris dans sa réalisation

Chiffres clefs

- 60 % des français possèdent un jardin et son entretien est un passe-temps de plus en plus apprécié
- Les jardiniers amateurs représentent 10% des utilisateurs de produits phytosanitaires
- Une petite fuite sur un robinet (goutte à goutte) peut représenter plus de 10 m³/an d'eau, une fuite d'une chasse d'eau plus de 100 m³/an.
- La consommation moyenne approche 250 l/j par personne en Provence-Alpes-Côte d'Azur, contre 150 l/j en moyenne nationale.
- Les économies potentielles peuvent atteindre théoriquement 30 à 50 % de la consommation domestique moyenne.
- Une cinquantaine d'enseignes sur le territoire susceptibles d'être intéressées
- Pour cette première phase, 10 à 15 enseignes volontaires pourront être accompagnées et participer à cette démarche.



Bilan des actions :

- Etude préalable au schéma directeur de gestion globale des milieux aquatiques (Huveaune et affluents) : Déclaration ...
- Schéma directeur de gestion globale des milieux aquatiques (Huveaune et affluents) : restauration des habitats aquatiques...
- Etude sur la continuité écologique (notamment piscicole) à l'échelle de l'Huveaune et de ses affluents (action B14)...
- Programme pluriannuel d'entretien des cours d'eau : Huveaune et affluents, sur les collectivités membres et non membres ...

Action N°	Maître d'ouvrage	Réalisation
B11	Syndicat Intercommunal du bassin versant de l'Huveaune	Action terminée
B12		Action terminée
B14		Action terminée
B21		Action en cours

Seuils à Aubagne : ces ouvrages aujourd'hui sans usages ont un fort impact sur la morphologie des cours d'eau et le transit sédimentaire. Ils sont souvent infranchissables pour la faune piscicole



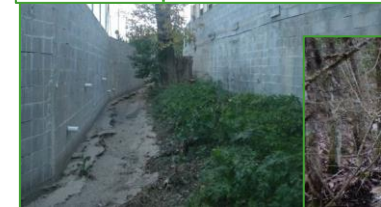
Perspectives et suites

Suite à l'étude DIG, un programme d'entretien et de travaux « légers » sur l'Huveaune et ses affluents a été établi sur 5 ans. Chaque année, le SIBVH assure l'entretien des cours d'eau dont il a la charge, selon les priorités qu'il définit. Une action concernant l'entretien courant des cours d'eau devra être inscrite en phase 2 du Contrat. Concernant le schéma directeur, le programme d'actions prioritaires donnera lieu à des études opérationnelles sur certains secteurs en phase 2 du Contrat de Rivière. Ces aménagements viseront à : 1) Une restauration de la morphologie et de la continuité écologique ; 2) La diminution du risque inondation ; 3) La valorisation sociale des cours d'eau, notamment par le biais de création de cheminements doux. De telles études opérationnelles sont déjà menées dans le cadre de projet sur Auriol (parc de la Confluence) et Marseille (secteur Heckel).

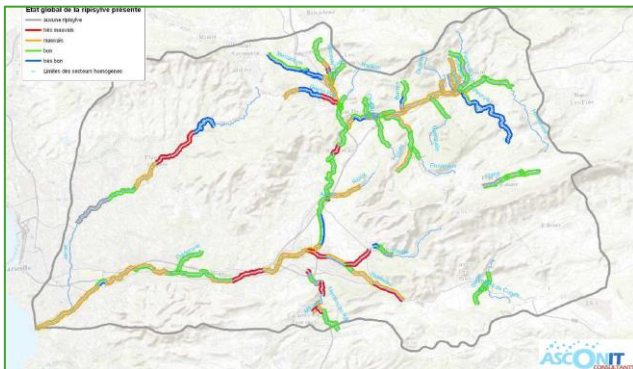
Description et déroulement des actions

Ces 4 actions concernent l'entretien et la restauration de la qualité des milieux naturels aquatiques. L'étude visant au renouvellement de la DIG pour l'entretien de l'Huveaune et ses affluents a été l'occasion de dresser un premier état des lieux général de la qualité des cours d'eau du bassin versant. Elle permet, à l'heure actuelle, au SIBVH d'entretenir les cours d'eau dont il a la charge en lieu et place des riverains : reprise de berge, traitement de la végétation, etc. Cette étude a été complétée par la réalisation d'un schéma directeur visant à dresser un diagnostic du fonctionnement morphologique des cours d'eau à l'échelle du bassin versant, en lien avec la continuité écologique et le risque inondation. Celui-ci a donné lieu à la réalisation d'un programme de restauration morphologique et de la continuité écologique des cours d'eau du bassin versant, en lien avec l'aménagement du territoire, la réduction du risque aux inondations et la valorisation sociale des cours d'eau. Il vise également à atteindre les objectifs de bon état écologique, fixés par la Directive Cadre sur l'Eau.

La Gaderone à Marseille : un état écologique très dégradé malgré un fort potentiel



Le Peyruis à St Zacharie, un cours d'eau en bon état écologique



Etat global de la ripisylve, sur les cours d'eau prospectés dans le cadre de l'étude DIG en 2016

- Aucune ripisylve
- Très mauvais
- Mauvais
- Bon
- Très bon



... d'Intérêt General (action B11)

... en lit mineur, gestion et restauration de la ripisylve (action B12)

... du SIBVH (action B21)



Travaux de
réhabilitation de berge
à Auriol , photo prise
avant travaux (haut)



Plantation réalisées sur
une berge retalutée et
stabilisée avec fascines
(bas)

Points positifs

- o La démarche de Contrat de Rivière a permis l'obtention d'une aide de l'Agence à hauteur de 20% sur les travaux d'entretien, non aidés jusqu'alors
- o Le champ d'action du SIBVH a été étendu
- o Les objectifs de réalisation en termes de travaux ont été atteints
- o L'étude schéma directeur a permis de comprendre le fonctionnement des cours d'eau et la réalisation d'un programme pluriannuel d'actions prioritaires pour leur restauration.

Chiffres clefs

Dans le cadre des études, 27 cours d'eau ont été parcourus, sur 15 communes

697 000 € HT de travaux réalisés en trois ans :

- o 805 ml de confortement de berge dont : 567 ml de fascines et 238 ml d'enrochement
- o 2615 arbres et arbustes plantés
- o Plus de 140 obstacles à la continuité écologique identifiés
- o 47 km de cours d'eau sont dans un état dégradé, 43 km altéré et 41 km dans un état normal
- o Extension du périmètre : de l'entretien de l'Huveaune à l'entretien de 24 affluents en 2017-2018



Ouvrages et désordres ponctuels relevés sur le tronçon de l'Huveaune, de Saint Menet à l'Hippodrome Pont-de-Vivaux (Marseille)

Bilan financier

Action N°	Montant inscrit au Contrat (€ HT)	Montant de l'action engagée (€ HT)	
B11	90 000	97 709	
B12	180 000	Montant de l'étude schéma directeur : 152 700	montant de la maîtrise d'œuvre « focus opérationnel (Heckel) » : 77 400
B14	120 000		
B21	1 500 000 sur 4 ans	≈1 100 000 (2015 à 2017)	

Difficultés

- o La participation de l'Agence de l'eau aux travaux d'entretien est remise en question pour le 11^{ème} programme
- o La vigilance et le suivi des cours d'eau demandent une présence importante sur le terrain qu'il est parfois complexe d'assurer, notamment dans le cadre de l'extension du périmètre d'intervention
- o Au-delà du diagnostic DIG, une actualisation du programme doit être réalisée
- o La réalisation de travaux de restauration et d'aménagement des cours d'eau doit s'accompagner d'une sensibilisation des différents acteurs à leurs intérêts, car ceux-ci sont parfois mal perçus ou mal compris. D'autre part, les montants liés aux travaux de restauration sont importants.

Bilan de l'action: Suivi morphologique du lit mineur des berges de l'Huveaune à l'aval du barrage de la Pugette (action B13)

Maître d'ouvrage	Réalisation
Ex Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole (Métropole CT1)	Action terminée pour l'année 2016

Description et déroulement de l'action

L'arrêté préfectoral du 13 avril 2007 demande un suivi morphologique du lit de l'Huveaune entre le barrage de la Pugette et la mer, tronçon à sec depuis la déviation de ce fleuve côtier vers le 2ème émissaire afin de réduire les pollutions du littoral. Ce suivi est effectué tous les 2 ans et comprend une inspection du lit et des berges, des levés topographiques, un bilan des dispositifs de sécurité, un bilan des retours de l'Huveaune dans son lit topographique, et un état de la faune et de la flore.

Perspectives et suites

Ce suivi va être renouvelé en 2018 dans la continuité des suivis précédents. Une étude va être menée en parallèle pour examiner la possibilité d'un retour permanent de l'Huveaune dans son lit topographique.

Bilan financier

Montant inscrit au contrat : 35 000 € HT
Montant de l'action engagée : 32 354 € HT pour la réalisation du suivi en 2016



Chiffres clefs

- Huveaune**
- Linéaire : 51 km
 - Bassin versant : 520 km²
 - Débit moyen interannuel: 2 m³/s
- Huveaune aval Pugette**
- Linéaire : 2 km
 - Moyenne retour de l'Huveaune dans son lit topographique: 12 fois par an (Q > 30 m³/s)

Points positifs

Les informations recueillies contribuent à la construction du schéma directeur de gestion globale des milieux aquatiques et pourront également être exploitées dans l'étude relative au retour permanent de l'Huveaune dans son lit topographique

Difficultés

Sans objet



Bilan des actions : Programme pluriannuel d'entretien des cours d'eau : Huveaune à l'aval du barrage de la Pugette et Jarret (action B22 et B23)



Maître d'ouvrage	Action N°	Réalisation
Ex Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole (Métropole CT1)	B22	Action terminée
	B23	Action terminée



Description et déroulement de l'action

Afin de favoriser la biodiversité des cours d'eau marseillais, un plan de gestion écologique a été élaboré en 2014 pour l'entretien du lit et des berges du Jarret et de la partie aval de l'Huveaune.

Ces plans de gestion ont été intégrés dans les schémas directeurs d'entretien du SERAMM et sont mis en œuvre depuis 2015.

Perspectives et suites

Une mise à jour des plans de gestion écologiques est prévue en 2019, avec une adaptation de l'entretien.

Bilan financier

Action N°	Montant inscrit au Contrat (€ HT)	Montant de l'action engagée (€ HT)
B22	10 500	10550
B23	20 900	20907,50

Chiffres clefs

- 25 km de ruisseaux;
- 18 agents d'entretien des cours d'eau
- Un label EVE d'ECOCERT sur le Jarret depuis 2012;
- ~1300m³/an de déchets souillés extraits des cours d'eau marseillais (53km) et,
- ~1200m³/an de déchets vert broyés et laissés sur berge.

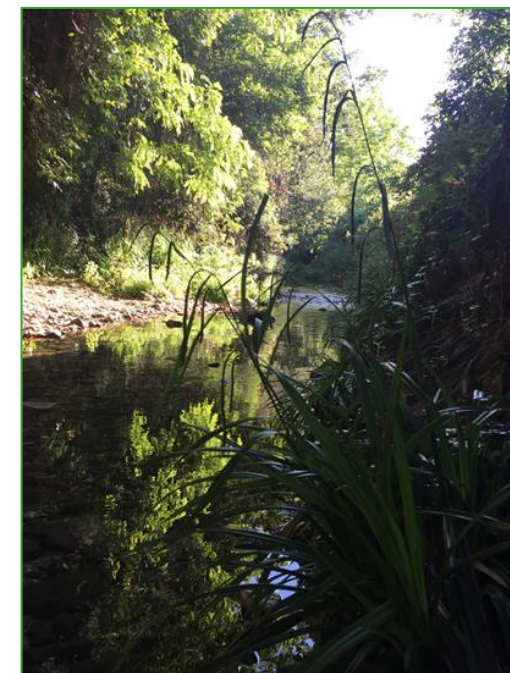
Points positifs

- Montée en compétence du personnel via un plan de formation pluriannuel mené en collaboration avec le CFPPA d'Aix-Valabre.
- Intégration de l'écologie au cœur du métier d'agent d'entretien des cours d'eau.

Difficultés

Pression urbaine importante :

- Dépôt permanent de macrodéchets (incivisme);
- Sensibilisation des riverains vis-à-vis de la gestion écologique insuffisante.



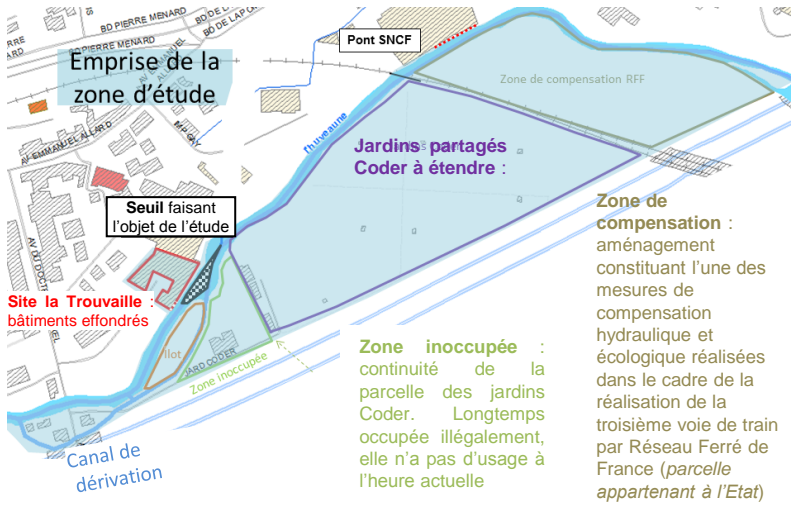
Bilan de l'action : Etude pour l'amélioration du fonctionnement hydraulique et écologique du secteur amont du pont Heckel à Marseille (action B25)

Maître d'ouvrage	Réalisation
Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de l'Huveaune	Etude de faisabilité, inscrite au Contrat, terminée Action globale en cours

Description et déroulement de l'action

Suite à l'effondrement d'une partie des bâtiments d'un dépôt-vente dans le secteur Heckel (11ème arr de Marseille), une étude de faisabilité a été lancée par le SIBVH. De la nécessité de trouver une solution pour le confortement du mur et de la berge de l'entrepôt, est née l'opportunité de mener une étude multithématique, à une échelle plus globale, prenant en compte divers objectifs : Hydraulique, Ecologique, Morphologique, en lien avec la réalisation d'un aménagement grand public.

Un partenariat fort entre le SIBVH, la Ville de Marseille et la Métropole est nécessaire à la définition des aménagements qui devront être réalisés en réponse à ces objectifs, dans une optique de synergie « GEMAPI : milieux aquatiques et inondations ».



Chiffres clefs

- L'opportunité :
- De restaurer 1 km de cours d'eau en milieu urbain
 - De faire baisser la ligne d'eau jusqu'à 1m pour une Q50 à certains endroits
 - De créer plus d'un kilomètre de voie verte pour les déplacements doux le long de l'Huveaune
 - Un projet ambitieux avec des coûts de travaux estimés à 2 millions d'euros

Perspectives et suites

Suite à l'étude de faisabilité, une étude de maîtrise d'œuvre (conception) est actuellement en cours pour une définition des travaux à réaliser. Ceux - ci seront inscrits en phase deux du Contrat de Rivière.

Bilan financier

Montant inscrit au contrat : 50 000 € HT
 Montant de l'action engagée : 39 182,50 € HT
 Les dépenses et recettes allouées à la maîtrise d'œuvre en cours le sont dans le cadre de l'action B12-B14.

Points positifs

- Projet permettant la réalisation d'aménagements liant gestion des inondations, restauration des milieux aquatiques et valorisation sociale du fleuve
- Implication de diverses structures
- Opportunité de valorisation du cours d'eau en milieu urbain

Difficultés

Problématiques de restauration de cours d'eau en milieu urbain avec de nombreuses contraintes dont le maintien du profil en long et des activités existantes, la pollution des terres par les activités passées, la question de la propriété des ouvrages.
 Co-portage en cours de définition.



Bâtiment du dépôt vente la Trouville en partie effondré : le seuil renvoie les eaux de l'Huveaune directement vers les bâtiments fragilisés, entraînant une dégradation, notamment lors de fortes crues

Bilan de l'action : mission d'étude pour la réduction de la vulnérabilité, sécurisation et valorisation des berges de l'Huveaune, du centre ville à l'avenue Manoukian (Aubagne) - Action non référencée au Contrat (lien avec l'action E24)

Maître d'ouvrage

Ville d'Aubagne
Partenariat avec la Métropole Pays
d'Aubagne et de l'Etoile et le SIBVH

Réalisation

Action en cours

Description et déroulement de l'action

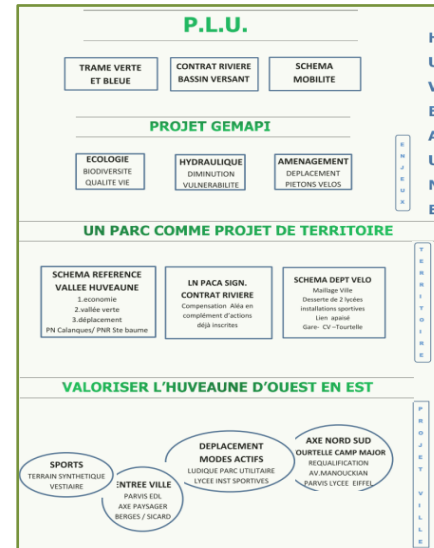
Le projet d'aménagement est lauréat de l'appel à projets GEMAPI de l'Agence de l'eau, et répond à 3 objectifs : réduire la vulnérabilité aux inondations de ce secteur, comportant de nombreux enjeux, revaloriser la biodiversité ainsi que le paysage naturel à l'entrée ouest de la Ville et rendre plus accessible aux modes de déplacements actifs les deux berges du fleuve. Cette partie de l'Huveaune représente la transition entre une Huveaune très naturelle, en amont et une Huveaune artificialisée en aval. Lors d'épisodes pluvieux entraînant des crues, c'est dans la plaine d'Aubagne que l'Huveaune trouve son champ d'expansion. L'Action E24 de pêche « no kill » est intégrée dans le projet. Notification du marché d'étude en décembre 2017.

Perspectives et suites

Le marché d'études s'arrêtant à la phase avant – projet, l'opération se poursuivra par les marchés d'exécution de travaux. Cette opération sera inscrite dans la phase 2 du Contrat de Rivière.

Bilan financier

Montant des subventions obtenues : 100 000 € HT
Montant du marché d'étude : 95 400 € HT



Points positifs

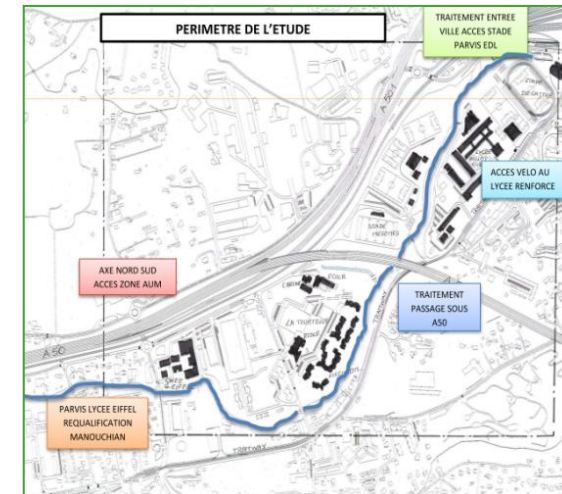
Le partenariat entre le SIBVH, AMP et la Ville d'Aubagne, soutenu par l'Agence de l'Eau, a favorisé l'émergence de ce projet. La prise de compétence GEMAPI par la Métropole va permettre d'expérimenter un nouveau partenariat et un nouveau portage du projet.

Difficultés

Sans objet

Chiffres clés

- Ce tronçon représente 2 km de l'Huveaune, sur les 7,5km qui parcourent la Ville d'Aubagne.
- 70% du linéaire est communal, 20% Région, 5% Métropole, 5% privé.
- Ceci représente un atout important pour les aménagements prévus.



Bilan de l'action : Réduction de la vulnérabilité et restauration des berges de l'Huveaune par la réalisation du parc de la confluence à Auriol : études et travaux (initialement référencée E25 au Contrat)



Maître d'ouvrage	Réalisation
Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de l'Huveaune en partenariat avec la ville d'Auriol et la Métropole Aix Marseille Provence Pays d'Aubagne et de l'Etoile	Action en cours

Description et déroulement de l'action

Préalablement inscrite dans l'enjeu E du Contrat, cette action a été reprise par le SIBVH dans le cadre de l'appel à projets GEMAPI de l'Agence de l'Eau. Le partenariat créé entre SIBVH, Métropole et commune d'Auriol consiste en la réalisation d'études et de travaux visant à :

- Redonner de l'espace à la rivière pour accroître les zones d'expansion des crues et orienter les débordements vers les secteurs non vulnérables
- Restaurer les berges, la ripisylve, lutter contre les plantes invasives et créer une zone humide
- Améliorer le cadre de vie en créant un espace de loisirs et une voie verte

Perspectives et suites

Le dossier, actualisé après concertation locale, est déposé en préfecture en décembre 2017, pour enquête publique. A l'issue de cette phase réglementaire, les travaux devraient démarrer après l'été 2018.

Bilan financier

Montant inscrit au contrat initialement : 620 000 € HT
Taux de subvention votée Agence dans le cadre de l'appel à projets (sur l'assiette éligible GEMA et PI) : 80%.
Montant de l'action engagée : 89 100 € HT pour la phase étude
Montant prévisionnel des travaux (dont maîtrise d'œuvre) : 1 125 000 €



Modélisation de l'impact du projet d'aménagement sur les écoulements pour une crue d'occurrence cinquantennale (ayant une probabilité d'apparition sur une année de 1/50), Après aménagement, la crue cinquantennale est ramenée au niveau décennal actuel.

Points positifs

- Action rendue opérationnelle grâce à la candidature retenue dans le cadre de l'appel à projets de l'Agence de l'Eau avec un financement exceptionnel
- Projet en synergie qualité des milieux – inondation – valorisation sociale

Difficultés

- Maitrise non totale du foncier sur l'emprise du projet avec un espace contraint par les habitations et infrastructures
- Dans un projet si transversal, répondre aux attentes de tous et aux besoins du projet est complexe : un fort besoin de concertation à anticiper !

Chiffres clefs

- Abaissement des lignes d'eau comprises entre -10cm et -70cm selon parcelles et temps de retour de crue
- Suppression quasi-totale des inondations des habitations en rive droite pour la crue décennale : Une quarantaine d'habitants concernés
- Restauration de 1 km linéaire de berge
- 2 kilomètres de voie verte créés



Secteur 2 : risque d'effondrement des berges au droit des habitations riveraines



Secteur 3 : zone d'expansion des crues à optimiser en rive droite de l'Huveaune

Action	Maître d'ouvrage	Réalisation
action mère B26 :	Syndicat Intercommunal du bassin Versant de l'Huveaune	Action terminée Mise en œuvre en continu
Projets ISEF (actions filles) répondant à l'action cadre (2)		
Net' Huveaune	Huveaune Nature Marseille (Hunamar)	Terminée Renouvelée chaque année
Huveaune Propre	Coordination des ramasseurs et porteur du message pédagogique : Amis de l'Huveaune Volet organisationnel et partenarial : SIBVH	Terminée Action annuelle Renouvelée chaque année



Perspectives et suites

- Déploiement d'un groupe de travail regroupant l'ensemble des porteurs potentiels d'opérations, pour accompagner, coordonner, et travailler sur une « force collective » et une communication la plus adaptée possible
- Intégrer la démarche à la stratégie de gestion des macro-déchets portée par le SIBVH
- Confier l'organisation des temps « Huveaune Propre » à une structure professionnelle via un appel à projets co-financé, sur la base d'un cahier des charges établi par les membres du groupe de travail (poursuivre le principe d'une grande opération sur une matinée de ramassage, rassemblement le midi, et après-midi avec une proposition axée sur le message, l'apport pédagogique)
- Soutenir les opérations ponctuelles

Description et déroulement des actions

2 projets sont labellisés « ISEF » en réponse à l'appel à dossiers « ISEF » pour la mise en œuvre de l'action cadre B.2.6. Il s'agit du projet Net'Huveaune porté par l'association Hunamar (depuis 15 ans!) et Huveaune propre, co-portée par l'association les Amis de l'Huveaune et le SIBVH. D'autres opérations s'inscrivent dans ce dispositif, du fait de la multitude d'opérations ayant lieu sur cette thématique, parmi elles : L'opération calanques propres, les actions portées par Unis-Cité, les opérations ponctuelles organisées par les associations du territoire. En effet, Forum Citoyen, SOS Nature Sud, l'Association de Sauvegarde du Patrimoine Auriolais (ASPA), Association Marseille Aubagne Pêche (AMAP), etc. sont autant d'associations qui prennent part à l'évènement « Huveaune Propre » et organisent des ramassages de déchets dans les cours d'eau tout au long de l'année. Le but de ces opérations n'est pas de nettoyer de manière pérenne la rivière puisqu'il s'agit d'actions ponctuelles, mais de sensibiliser les jeunes et moins jeunes, les usagers, le grand public à adopter de bons comportements, et surtout de faire prendre conscience à tous de l'ampleur de la problématique ! Les interventions citoyennes sur l'Huveaune permettent une réappropriation réelle des cours d'eau par les citoyens.





Chiffres clefs

Net' Huveaune 2015, 2016 et 2017 :
200 volontaires sur un tronçon de 500 ml,
30m³ de déchets ramassés dont une
majorité de plastique

Huveaune propre 2016 :
600 ramasseurs sur 9 tronçons

Huveaune propre 2017 :
1042 ramasseurs sur 17 tronçons
Plus de 800 bouteilles, en plastique et en
verre, ramassées; Au total 338,5 sacs
poubelles de 130L de déchets soit 44m³

Des détritux en tout genre : meubles,
baignoires, appareils électroménagers,
scooters, vélos, etc.

Unis cité : près de 130 jeunes chaque
année depuis 2015 pendant 2 jours.



Bilan financier

Action N°	Montant inscrit au Contrat (€ HT)	Montant de l'action engagée (€ HT)
B26	100 000	< 30 K€ - précisé lors du bilan définitif
Huveaune propre 2016 et 2017 (Amis de l'H. et SIBVH)		9000€
Net Huveaune		8 600 € (pour 2015 et 2016)

Points positifs

- L'organisation d'opérations de ramassage de déchets pour sensibiliser les jeunes et moins jeunes à être acteur contre cette problématique
- Une mobilisation de tous les acteurs, en grand nombre, autour de cette problématique, montrant qu'elle revêt une réelle importance
- Une participation croissante d'année en année

Difficultés

- L'organisation de ces évènements prend beaucoup de temps et doit être pensée en amont du fait du nombre important d'acteurs intervenant
- Une communication à soigner entre acteurs, vers les ramasseurs et à l'externe, à mettre en lien avec les enjeux et volontés
- Le nombre de déchets ramassés ne diminue pas d'année en année



Maître d'ouvrage

Réalisation

Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de l'Huveaune en partenariat avec les collectivités

Action en cours

Description et déroulement de l'action

Le SIBVH a, pendant quelques années, effectué un ramassage partiel des déchets au bord et dans l'Huveaune, soucieux de l'impact et de l'image de la présence de ces déchets dans le lit des cours d'eau. Cette pratique a été stoppée en 2016 car jugée inadaptée pour répondre de manière durable à cette problématique à la fois au niveau de la réduction de la quantité de déchets présents et des coûts importants qu'elle nécessite. La mission d'enlèvement incombe au propriétaire riverain, qu'il soit public ou privé.

L'action concernée par la présente fiche consiste à associer l'ensemble des acteurs concernés pour définir une stratégie de gestion durable des déchets amenant à la mise en œuvre d'un plan d'actions (sensibilisation, développement de filières, formation etc.). Cette action s'articule avec les opérations citoyennes qui font l'objet d'une fiche bilan spécifique (action B26).

Perspectives et suites

Suite à une délibération-cadre du 6 octobre 2016 relative à une politique « déchets », le SIBVH a notamment confié à l'association Mer-Terre une prestation pour l'assister dans la définition de la stratégie, en partenariat avec LVD. Le plan d'actions sera défini courant 2018. L'enjeu est de trouver en 2018 le plan de financement pour ces actions. En parallèle, les opérations d'interventions citoyennes pour le ramassage continuent d'être organisées par les acteurs associatifs du territoire et soutenues par le SIBVH, les communes et les EPCI concernés.

Bilan financier

Montant inscrit au contrat : 20 000 € HT
Montant de l'action engagée : 19 000 € HT

Risques d'embâcles... pollution... qualité des milieux... image négative ...diversité des acteurs... Compétences ... Collectivités ... responsabilités des propriétaires riverains... ramassage seul inefficace... des secteurs très fortement touchés... des actions de ramassage associatives et citoyennes à soutenir et enrichir... interface terre-mer débattue dans les politiques publiques... SIBVH: délibération du 6 octobre 2016... Engagement d'une action concertée: dynamique... concertation... construction d'un programme global et cohérent... innovation... partenariats...volet ISEF...

Points positifs

- Sujet mobilisateur avec une grande diversité d'acteurs impliqués : élus, entreprises, associations, entreprises du BTP
- Volonté d'une évolution des pratiques afin de trouver une solution pérenne

Difficultés

- Une problématique avec des conséquences environnementales, sociales et économiques importantes
- Grande diversité des acteurs impliqués et des actions à mener = complexité du jeu d'acteurs et de la répartition des compétences
- Inquiétudes relatives aux conséquences et responsabilités en cas d'inondation

Chiffres clefs

- Avant, un marché de ramassage des déchets :
- 30 000 euros HT / an
 - 12 T ramassées sur aout 14- aout 15
 - 17 T ramassées sur aout 15- aout 16
 - 11 T ramassées sur aout 16- avril 17
- Le simple ramassage ne constitue pas une solution durable et n'est pas efficace !
- Aujourd'hui, une stratégie de gestion des macro-déchets :
- 5 secteurs-références faisant l'objet d'un suivi pérenne d'efficacité du plan d'actions.



Déchets en bord de rivière et dans le lit de l'Huveaune et ses affluents



Illustration des ramassages citoyens lors de l'opération Huveaune Propre de 2016

Mise en œuvre de l'amélioration du franchissement piscicole : seuil de Saint-Menet à Marseille (action B33)

Maître d'ouvrage

Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de l'Huveaune

Réalisation

Action en cours

Description et déroulement de l'action

Le seuil de St Menet est un seuil présent sur la commune de Marseille pour lequel on considère qu'il n'assure aujourd'hui plus aucun usage économique et que son maintien présente certaines contraintes, comme le rehaussement des lignes d'eau en épisode de crue, le blocage du transport sédimentaire ainsi qu'un obstacle au franchissement de la faune piscicole. De plus il présente quelques signes de dégradation de sa structure béton. Cette étude vise à établir différents scénarii d'interventions concernant son devenir : maintien, arasement total ou partiel.



Position du seuil avec présence à l'amont de 2 enjeux majeurs : le pont SNCF et le site ARKEMA et à l'aval du Domaine Vallée Verte et en rive droite : route et autoroute A50

Perspectives et suites

Suite au développement au stade AVP du scénario d'arasement total du seuil, une étude complémentaire géotechnique incite à la plus grande prudence. Ainsi, après décision du CoTech qui sera sollicité en décembre 2017, un scénario alternatif pourrait être à son tour développé, avec la réalisation éventuelle de travaux en phase 2 du Contrat.

Bilan financier

Montant inscrit au contrat : 150 000 € HT (études et travaux)
Montant de l'action engagée : 38 402,50 € HT (étude uniquement)

Points positifs

- Vise à la remise en fonctionnement de la continuité piscicole
- Impact sur le transport sédimentaire
- Réduction de la vulnérabilité et du risque inondation
- Site avec la présence d'une des ripisylves les plus préservées du bassin versant de l'Huveaune

Difficultés

L'arasement complet produirait un phénomène d'érosion régressive de près de 2m de hauteur sur un linéaire de 800m vers l'amont. Au regard des enjeux à l'amont, notamment le site SEVESO ARKEMA, une étude géotechnique sur la structure des berges d'Arkema s'est avérée nécessaire et, à l'heure actuelle, incite à la plus grande prudence quand à l'impact qu'aurait la suppression totale du seuil sur le bon maintien des berges de ce site SEVESO.

Chiffres clefs

- 1 site SEVESO sur le secteur de l'étude
- En cas d'arasement :
 - Phénomène d'érosion régressive de près de 2m de hauteur sur un linéaire de 800m vers l'amont
 - Baisse significative de la ligne d'eau en Q50



Structure transversale large et imposante
Présentant quelques failles et usures



Vue seuil de St Menet de l'amont
vers l'aval

Bilan des actions : Caractérisation de la ressource en eau souterraine stratégique du secteur Calanques/ Beausset/ Ste-Baume (C11) et Diagnostic de l'état de la ressource en eau sur le bassin versant et orientations de gestion (C12)

Action N°	Maître d'ouvrage	Réalisation
C11	Aix Marseille Université	Action reportée
C12	Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de l'Huveaune	Action reportée

Description et déroulement des actions

Bien que l'alimentation en eau soit sécurisée par l'arrivée d'eau brute du BV de la Durance, la question de la ressource sur le bassin versant de l'Huveaune devient de plus en plus prégnante, avec des prélèvements parfois pénalisants pour les milieux. Qu'il s'agisse de l'alimentation en eau potable ou de quantité d'eau disponible pour les milieux et pour différents usages, il convient de mettre en œuvre les moyens de gérer durablement la ressource, en adéquation avec les besoins du territoire et en lien avec la fonctionnalité des cours d'eau. L'action C12 vise dans ce cadre à dresser un bilan des prélèvements ainsi que des besoins actuels et futurs en eau pour les différents usages (agricole, domestique, industriel, milieux, etc.) afin d'élaborer un plan de gestion de la ressource en eau. Du fait de la complexité de la problématique et du constat fait sur la concertation des acteurs à ce sujet, le SIBVH ne souhaite pas engager cette action dans le cadre de la phase 1.

L'action C11 vise quant à elle à identifier les aquifères potentiellement productifs et à définir l'origine et le parcours de l'eau souterraine dans les massifs des Calanques, du Beausset et de la Sainte Baume. Ceci dans le but d'établir les zones affectées par les pollutions diverses et les zones les plus propices à l'implantation de forages pour la diversification de l'alimentation en eau. Il a été décidé que cette action serait reportée et lancée suite aux résultats de l'étude d'investigation et de recherche des ressources locales sur territoire de la CAPAE (C17) portée par la SPL l'eau des collines.



Arrêté cadre sécheresse du 21 nov. 2017, exceptionnel en cette période et le Fauge à sec à Aubagne

Points positifs

Des actions structurantes pour l'utilisation de la ressource en eau et le partage des usages.
Une réflexion néanmoins en cours au travers de réunions dédiées.

Difficultés

La mise en œuvre de ces actions sont décalées dans le temps du fait de dépendance aux résultats d'autres études, mais également d'une concertation à approfondir entre les acteurs concernés.

Perspectives et suites

Le contenu de l'action C11 pourra être affiné suite aux conclusions de l'action C17 portée par la SPL, puis lancée dans le cadre de la phase 2 du Contrat de Rivière. Il s'agit d'une action structurante pour l'amélioration des connaissances sur le fonctionnement des aquifères karstiques et les interactions avec les eaux de surface, mais également pour la diversification en termes d'alimentation en eau potable.

L'action C12 devra faire l'objet de discussions concernant son porteur ainsi que son contenu. L'aspect ressources en eau, nécessaire au bon fonctionnement des milieux, devra être renforcé.



Source : Bruno Arfib, Karst'eau

Bilan des actions : Actualisation de l'étude d'impact des prélèvements sur la galerie drainante des captages de Gémenos (C14) et mise en place des périmètres de protection du captage de Coulin (C15)



Maître d'ouvrage	Action N°	Réalisation
Ex Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole (Métropole CT1)	C14	Action reportée (programmée pour 2018)
	C15	Action en cours

Description et déroulement de l'action

C14: L'alimentation en eau potable de Gémenos est assurée par les captages de la Vallée de Saint Pons qui comprennent une galerie drainante. L'arrêté n°150-2008-EA du 12 novembre 2008, relatif aux périmètres de protection prescrit l'actualisation de l'étude d'incidence de la galerie drainante sur le milieu.

C15: Le captage Coulin alimente la zone industrielle de Gémenos et doit faire l'objet de la mise en œuvre de périmètres de protection. Les dossiers ont été déposés en Préfecture le 22 février 2017.

Perspectives et suites

C14 : La définition du cahier des charges pour la réalisation de l'étude d'incidence est programmée pour 2018

C15 : Enquête publique : 1^{er} semestre 2018,

Signature Arrêté Préfectoral : 2018

Réalisation des travaux: 2019

Bilan financier

Action N°	Montant inscrit au Contrat (€ HT)	Montant de l'action engagée (€ HT)
C14	50 000	0
C15	20 000	0 (dossiers élaborés en interne)



Points positifs

- Sécurisation de la ressource en eau au droit des captages d'eau potable
- Préservation des milieux (Fauge)

Difficultés

- C14: L'étude d'incidence initiale sur laquelle se base l'arrêté du 12 novembre 2008 n'est plus disponible
- C15: Ancienneté des études pouvant entraîner un retard de l'opération, si les services de l'Etat jugent nécessaire de les actualiser.

Chiffres clés

Gémenos Village

- 2 937 abonnés (6 336 habitants)
- Consommation annuelle: 870 580 m³
- Galerie drainante : entre 60 et 120 m³/h

Gémenos ZI

- 262 abonnés
- Consommation annuelle: 140 486 m³
- Captage Coulin F1: 100 à 120 m³/h



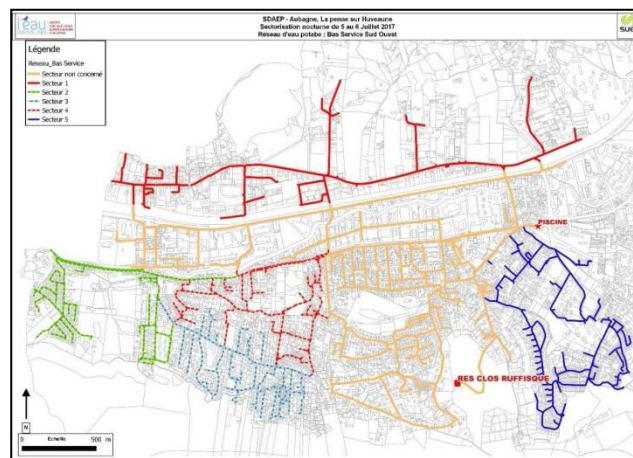
Bilan des actions : Schéma directeur eau potable sur le secteur de la CAPAE : spécifiquement Aubagne, La Penne-sur-Huveaune et Cuges-Les-Pins (action C16) et Etude d'investigation et de recherche des ressources locales sur le territoire de la CAPAE (action C17)

Maître d'ouvrage	Action N°	Réalisation
SPL l'eau des collines	C16	Action en cours
	C17	Action en cours

Description et déroulement de l'action

Action C16: L'étude schéma directeur vise à réaliser un état des lieux du patrimoine eau potable des communes d'Aubagne et de la Penne sur Huveaune et Cuges les Pins afin de définir un programme de travaux pluriannuels portant à la fois sur l'amélioration de la performance du réseau et la lutte contre le vieillissement du patrimoine, source de perte d'eau

Action C17: L'étude d'investigation pour des ressources locales en eau vise à rechercher des solutions de sécurisation et de diversification de la ressource en eau sur la zone karstique du massif Calanques Beausset. Cette étude est menée en partenariat avec l'Agence de l'eau, le SIBVH, l'université d'Aix Marseille



Points positifs

Action C 16: les résultats de la phase 1 et 2 ont permis d'identifier les canalisations fuyardes ou sensibles ainsi que des optimisations possibles sur le traitement et les eaux de lavage de l'usine de potabilisation

Action C 17: les résultats de la phase 1 permettent d'orienter aussi les investigations vers un audit du potentiel de certains forages existants

Perspectives et suites

L'action C 16 sera suivie de la mise en œuvre du programme de travaux et d'actions pluriannuels et fera l'objet d'un suivi en phase 2 du contrat de rivière.

L'action C17 se poursuit dans sa phase 2, conduites des investigations supplémentaires notamment sur les forages existants et la définition d'une zone d'implantation d'un forage exploratoire.

Bilan financier

Action N°	Montant inscrit au Contrat (€ HT)	Montant de l'action engagée (€ HT)
C16	300 000	260 000
C17	800 000	240 000

Chiffres clefs

12 500 Usagers – 264 km de réseau d'eau potable

5.5 millions de m3 d'eau potable produits par l'usine de potabilisation du Pin vert

Deux ressources locales sur Aubagne peu exploitées

Deux forages sur Cuges les Pins dont la potentialité est encore méconnue.

Difficultés

Action C17: La principale difficulté de cette étude réside dans la collecte des données difficilement exhaustives, liée à la difficulté de récupération des données sur les captages ou forages alentours



Bilan de l'action : Schéma directeur du réseau d'adduction d'eau potable – commune de Roquevaire (action C18)



Maître d'ouvrage

Ville de Roquevaire

Réalisation

Action en cours

Description et déroulement de l'action

L'étude a pour objectifs principaux d'établir un état des lieux exhaustif des réseaux, d'étudier leur fonctionnement, de mettre en cohérence production, besoin actuel et futur pour les différents usages et fonctionnements hydrauliques et ainsi de pour sécuriser les ressources.



Bassin d'eau potable la Gardy

Chiffres clefs

- 102 km de canalisations principales
- 12 réservoirs
- 1 captage d'eau composé de 3 forages et un nouveau forage à venir
- Nb d'abonnés: 4450
- Volume prélevé en 2016 : 923 420 m³

Perspectives et suites

La compétence eau potable est transférée à la Métropole Aix Marseille Provence au 1^{er} janvier 2018.

Points positifs

En cours

Bilan financier

Montant inscrit au contrat : 120 000 € HT

Montant de l'action engagée : 129 665 € HT

Difficultés

En cours



Travaux de réalisation du nouveau forage



Bilan des actions : Mesure de réduction de la quantité en eaux brutes acheminées par le Canal de Marseille au bassin de Beaudinard à Aubagne pour l'irrigation (C21) et Modernisation et sécurisation du réseau d'irrigation de l'ASAMIA afin d'économiser de l'eau (C22)



Maître d'ouvrage	Action N°	Réalisation
Association Syndicale Autorisée de Modernisation des réseaux d'Irrigations à Aubagne (ASAMIA)	C21	Action terminée
	C22	Action reportée



Chiffres clefs

- 1 million de m³ économisé par an (en prélèvement en moins sur la Durance).
- Opération subventionnée à 80 %, dont 50 % de l'Agence de l'Eau, 15 % du Conseil Départemental et 15 % du Conseil Régional.
- 3 436 m² de pose de géotextile (à gauche) puis de géo-membrane (en dessous) et réalisation du dallage béton.

Description et déroulement de l'action

L'action consiste à réhabiliter un bassin de décantation et de stockage des eaux brutes de l'ASAMIA, qui comporte de nombreuses fuites, afin de lui redonner le niveau d'étanchéité attendu. Pour cela, la Société du Canal de Provence s'est occupée de la maîtrise d'œuvre et l'entreprise Guintoli du gros œuvre. Les travaux ont eu lieu durant 4 mois pendant l'hiver 2015-2016. Une solution de contournement du bassin a temporairement été mise en place pour assurer le service.

Pour l'action C22, celle-ci reste prévue dans un futur proche.

Points positifs

L'action permet une meilleure gestion de la ressource en eau grâce à la diminution du prélèvement du Canal de Marseille sur la Durance. Le surplus éventuel d'eau arrivant dans le canal lorsque le bassin est plein peut ainsi être reversé dans le Fauge au niveau de la commune de Gémenos.

Perspectives et suites

Il s'agit d'une action ne nécessitant pas d'opération supplémentaire, il n'y a donc pas de suite à donner.

Concernant l'action C22, pour des raisons financières celle-ci est reportée au profit de l'action C21, mais l'étude va être lancée.

Le lien entre économie d'eau de la Durance et soutien d'étiage au Fauge est à étudier.

Difficultés

Aucune difficulté rencontrée : le fait d'inclure cette action dans le Contrat de Rivière de l'Huveaune, porté par le SIBVH est totalement bénéfique, et a permis d'obtenir le maximum de subvention possible, et ainsi d'assurer la réalisation du projet malgré les contraintes financières actuelles.

Bilan financier

Montant inscrit au contrat : 360 000,00 € HT
Montant de l'action engagée : 348 609,94 € HT



Amélioration des connaissances, des enjeux liés aux inondations sur le bassin versant de l'Huveaune et élaboration d'une ...

Elaboration de la SLGRI globale a l'échelle des TRI (action D21)

Réalisation d'une synthèse cartographique d'un croisement des enjeux milieux-inondations (action D22)

Mise en place de la démarche PAPI (action D23)



Perspectives et suites

- Articuler le PAPI avec la mise en œuvre de la compétence GEMAPI
- Programme d'actions PAPI construit au printemps 2018, dépôt du dossier à l'été 2018
- Asseoir le lien entre GEMA et PI par des actions innovantes, ambitieuses et globales
- Mieux intégrer le risque inondation dans l'aménagement du territoire
- Améliorer la conscience du risque inondation (lien avec action cadre ISEF)
- Développer le travail en commun des acteurs de la gestion de crise et harmoniser les missions à l'échelle de la Métropole
- Organisation d'une journée inondation pour tous les acteurs
- Déploiement de la participation citoyenne pour la mise en œuvre du PAPI

Action N°	Maître d'ouvrage	Réalisation
D11	SIBVH	Action en cours
D21	DDTM 13 et Métropole AMP	Action pour mémoire
D22	SIBVH	Action terminée
D23	SIBVH	Action pour mémoire

Les 4 axes de la SLGRI :

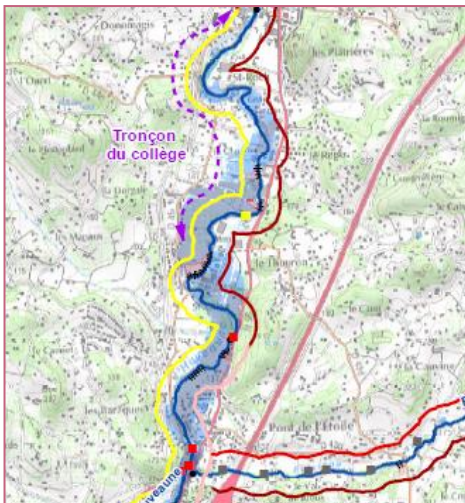
1. Gestion du risque inondation par ruissellement
2. Aménagements et remblais en lit mineur et en lit majeur
3. Surveillance des cours d'eau, alerte et gestion de crise
4. Protection et réduction de la vulnérabilité des espaces déjà construits

Description et déroulement des actions

Ces actions concernent le volet stratégique inondation du Contrat de Rivière, qui sera notamment décliné dans le cadre du futur **PAPI Huveaune (Programme d'Actions pour la Prévention des Inondations)**, en cours de construction. Un marché d'AMO pour la constitution du PAPI d'intention a été lancé, afin d'analyser les données disponibles pour dresser un état de lieux et un **diagnostic de la gestion du risque inondation sur le territoire de l'Huveaune.**

En parallèle, le SIBVH participe activement à la mise en œuvre de la **Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation**, élaborée en concertation par les services de l'Etat, la métropole, les communes et les syndicats de bassins versants concernés. Il s'agit de la déclinaison de la **Directive Inondation** à l'échelle de la Métropole Aix Marseille Provence. Le PAPI élaboré par le SIBVH aura pour objectif d'apporter des réponses concrètes au travers d'actions opérationnelles à cette SLGRI, sur le bassin versant de l'Huveaune.

Soucieux du bon fonctionnement des cours d'eau et afin de **garantir une synergie entre gestion des inondations, protection des biens et des personnes avec une valorisation et une restauration des milieux naturels aquatiques, une synthèse cartographique** visant à afficher sur un document commun les enjeux milieux et inondation, a été réalisée. Ceci est en parfaite cohérence avec la mise en œuvre de la compétence GEMAPI. Elle constitue la feuille de route des opérations qui devront être menées en synergie avec une prise en compte de la dimension « qualité des milieux » dans le cadre de travaux visant à la réduction du risque inondation.



Cartographie du croisement des enjeux milieux et inondations issue du schéma directeur milieux-extrait sur le secteur d'Aubagne

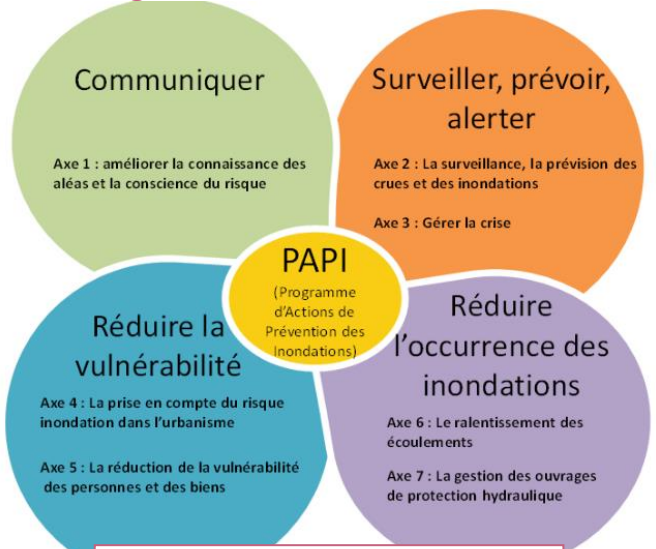


Crues de l'Huveaune à Auriol en 2008



Crue à Marseille en 1978

... stratégie de réduction de la vulnérabilité (action D11)



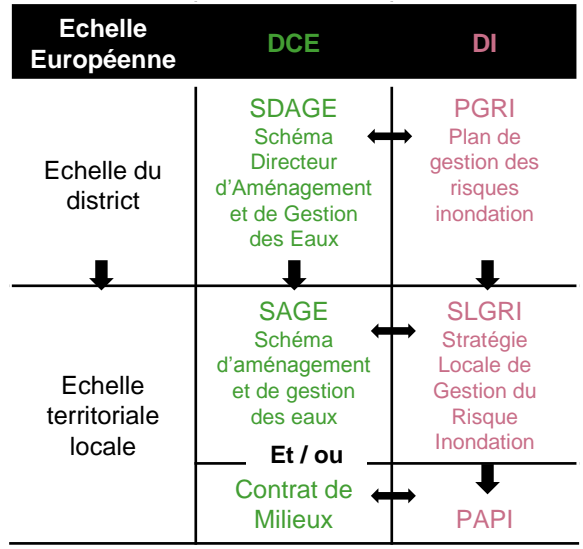
Les 7 axes de travail d'un PAPI

Points positifs

- Lancement d'une concertation à grande échelle et multi-acteurs sur la thématique inondation : collectivité, état, acteurs socio-économiques, associations, citoyens, etc.
- Il s'agit d'un sujet mobilisateur avec des volontés fortes d'engagement de démarches et de création de différents groupes de travail thématique : Vulnérabilité de la ZAC Aubagne-Gémenos, surveillance/alerte/gestion de crise, lien inondation-agriculture, culture du risque inondation, etc.
- La définition d'actions de réduction du risque en synergie avec le volet milieu aquatique.

Chiffres clefs

- La SLGRI concerne :
- 5 bassins versants
 - 71 communes
- PAPI BV Huveaune élaboré :
- A l'échelle des 27 communes du bassin versant
 - Avec les 67 structures-membres du Comité de Rivière
 - Sur le Bassin Versant de l'Huveaune, près de 700 000 personnes vivent en zone inondable.



Articulation des démarches issues de la Directive Cadre sur l'Eau et de la Directive Inondation



Bilan financier

Action N°	Montant inscrit au Contrat (€ HT)	Montant de l'action engagée (€ HT)
D11	60 000	53 775
D21	Action pour mémoire	
D22	Budget compris dans le montant de l'action B22	
D23	Action pour mémoire	

Difficultés

Si l'accompagnement de la SLGRI et la poursuite des actions inondations du SIBVH ont été assurés sans problème, le lancement du PAPI s'est fait plus tard que prévu, du fait de la nécessité du recrutement d'un ingénieur supplémentaire. La constitution du dossier doit se faire dans un calendrier permettant une bonne articulation avec les schéma pluviaux (pour le volet ruissellement) et la mise en œuvre de la GEMAPI.

Bilan de l'action : Traitement des points de débordement de l'Huveaune entre La Penne-sur-Huveaune et Aubagne (action D26)

Maître d'ouvrage	Réalisation
Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de l'Huveaune	Action en cours

Description et déroulement de l'action

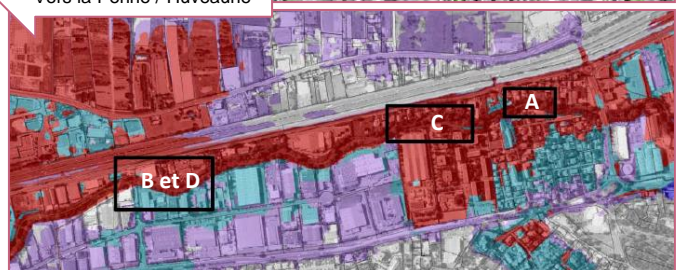
Cette action consistait en la réalisation de travaux d'aménagement et de recalibrage de l'Huveaune entre Aubagne et la Penne / Huveaune au niveau de 2 points bloquants, afin d'y faire transiter une crue trentennale, sans entraîner de débordement. L'actualisation de l'étude hydraulique a montré qu'il restait en fait 4 points bloquants, pour lesquels des solutions d'aménagements hydrauliques respectueuses du bon fonctionnement écologique sont en cours de définition. D'autre part, le statut de l'aménagement dans le cadre de la définition des systèmes d'endiguement par l'autorité Gemapienne reste à être défini, avant le lancement de l'enquête publique.

Perspectives et suites

Comme convenu avec les services de l'Etat, des préconisations concernant des solutions d'aménagement ont été formulées. Celle-ci sont à étudier et définir plus précisément afin de permettre une réalisation des travaux, et de définir leur articulation avec le PAPI et la GEMAPI (système de protection).

Bilan financier

Montant inscrit au contrat : 400 000 € HT (études et travaux)
Montant de l'action engagée : 23 280 € HT (étude uniquement)
Montant revu à la hausse suite aux études (1 200 000 € HT)



Chiffres clefs

4 zones seront aménagées en rive droite pour le passage d'une crue trentennale (Q30) : 160m³/s, sur près de 500 mètres linéaire de berge

Points positifs

- Vise à la mise au gabarit de l'Huveaune pour une crue trentennale pour ces zones faisant partie des dernières zones « sous-dimensionnées »
- Réalisation de travaux hydrauliques ayant vocation à valoriser son potentiel écologique
- Intégration d'un volet social possible (aménagement d'un cheminement)

Difficultés

La principale difficulté rencontrée est celle de la disponibilité foncière ne permettant pas un recul satisfaisant en berge pour la réalisation d'une restauration morphologique ambitieuse. La solution choisie pour pallier à ce problème est la pose de caissons végétalisés pour conforter les berges de la manière la plus écologique possible.



Illustration de l'aménagement en caisson végétalisé pour conforter une berge abrupte : avant travaux (1), après travaux (2), après prise de la végétation (3)

Action	Maître d'ouvrage	Réalisation
action mère B26 :	Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de l'Huveaune	Action en cours
Projets ISEF (Actions filles) répondant à l'action cadre (2)		
Balades géo-eau-graphiques	Robins des villes	Action en cours
Educ' Tour Risque	Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) côte Provençale	Action en cours



Perspectives et suites

- Construction du PAPI sur l'Huveaune et structuration des actions répondant à l'axe 1 : *développer la connaissance et la conscience du risque*
- Création d'un groupe de travail sur la culture du risque inondation avec les acteurs concernés et les associations intéressées
- Déploiement d'une démarche à l'échelle du bassin versant en cohérence avec les actions déjà en cours.

Description et déroulement des actions



La sensibilisation du grand public au risque inondation est un enjeu majeur pour mieux appréhender ce type d'événement en cas de crue. Le SIBVH est en cours d'élaboration d'un **Programme d'Actions pour la Prévention des Inondations** (PAPI) pour le bassin versant de l'Huveaune, qui comporte notamment l'axe visant à *développer la connaissance et la conscience du risque*. En attendant la mise en œuvre du PAPI, il existe déjà une offre d'actions qui ont pu être valorisées, rendues plus visibles et enrichies, dans le cadre de cette action « chapeau »,
 2 projets sont labellisés « ISEF » en réponse à l'appel à dossiers « ISEF » pour la mise en œuvre de l'action cadre D.2.8:

- **L'Educ' Tour Risque**, un jeu de rôle pour apprendre à gérer le risque inondation (à destination des professionnels et des élus), en cours de construction
- **Les balades Gé-eau-graphiques**, 5 parcours le long de l'Huveaune pour appréhender le risque inondation ainsi que sa gestion.
 - Année scolaire 2016-2017 : Terminée
 - 13 balades animées auprès du grand public et de lycéens
 - Année scolaire 2017 – 2018 : En cours





Chiffres clefs

Sur l'année 2016-2017 :

17 interventions réalisées :

- 8 balades gé-eau-graphiques auprès des collégiens et des lycéens
- 3 balades gé-eau-graphiques tout public dont une à vélo
- 5 ateliers cart'eau à l'issue de la balade auprès des scolaires
- 1 stand d'info sur le risque inondation lors des fêtes de l'Huveaune de la Penne sur Huveaune

Public touché :

- 350 personnes, riverains de la vallée
- 244 élèves
- 16 adultes accompagnateurs (enseignants)
- 110 adultes riverains du fleuve

Bilan financier

Action N°	Montant inscrit au Contrat (€ HT)	Montant de l'action engagée (€ HT)
D26	40 000	
Balades Gé-eau-graphiques		43 000

Points positifs

- Retour d'expérience très positif sur les balades gé-eau-graphiques qui existent depuis 2014
- Un enrichissement du contenu sur les autres enjeux du Contrat
- Un grand nombre de participants, de divers horizons (étudiants, grands publics, etc.)
- Une restitution du travail mené à l'occasion des Fêtes de l'Huveaune



Difficultés

Pistes d'amélioration :

- Diversification du public touché
- Communication plus efficace pour appeler à la participation d'un plus grand nombre de personnes

Bilan de l'action : accompagnement technique des collectivités et des professionnels (eau et aménagement) – action D29

Maître d'ouvrage

Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de l'Huveaune

Réalisation

Action en cours

Points positifs

de nombreuses actions menées et des contributions concrètes, pour la réalisation de travaux, l'écriture de documents et la définition de stratégies

Description et déroulement de l'action

Afin de développer la prise en compte de l'Huveaune et plus globalement des enjeux de l'eau dans l'aménagement du territoire, il s'agit d'accompagner des projets d'aménagements, des PLUs, de faire évoluer les pratiques de certains usagers, etc. Cette action réalisée « au quotidien » par l'ensemble de l'équipe implique une présence terrain importante. Les secteurs et partenaires suivants (liste non exhaustive) ont fait l'objet de cet accompagnement ou d'une participation (détaillés dans la rapport d'activités annuel) du SIBVH depuis 2015 :

- Marseille : PAE St Loup, ZAC Capelette, Vallée Verte, Décathlon La Valentine, Bd Urbain Sud, La Pomme/bd Heckel, St Menet / impasse du mouton et St Menet – Arkema, Emmaus St Marcel, PLUi, MRU (Jarret), Vélodrome
 - Aubagne : PLU, secteur Les Amaryllis jusqu'à L'Esplanade des Libertés, secteur Rousselot, Zones d'Activités Aubagne-Gémenos
 - Roquevaire : PLU, Stade Léon DAVID, les Tanneries, ZAC St Esteve, secteur Pedri – St Roch
 - Auriol : les Artauds, Pas de l'Avé
 - St Zacharie : Réal de Favard
 - St Savournin: secteur Léonnie
 - La Destrousse: berges du Grand Pré, quartier Souque Nègre
 - Cuges: Zone Agricole Protégée
 - Schéma de référence de la vallée de l'Huveaune (ex-MPM et ex-CAPAE)
 - Etudes SNCF Réseau – LNPCA
 - Travaux et Projets Vinci Autoroutes : 3^{ème} voie- secteur Roquevaire-Aubagne
 - Secteurs-projets Soleam / Marseille
 - Direction des Routes du CD13
 - Avis sur dossiers réglementaires suite à saisie de la Préfecture, et de certaines communes
- Autres projet auquel le SIBVH a participé, notamment :
- Animation d'une commission eau et aménagement : janvier 2015 et juin 2017
 - Constitution d'un groupe de travail mutithématique ZA Aubagne-Gémenos dans le cadre du PAPI
 - Soutien du dossier d'Appel à Manifestation d'Intérêt / volet inondations et vallée de l'Huveaune – candidature Métropole
 - Contribution à l'Atelier des Territoires – DREAL Agence de l'Eau Métropole – désimperméabilisation



Reprises de berges réalisées par le SIBVH en partenariat avec la ville de Marseille dans le cadre des travaux d'aménagement du stade Vélodrome

Difficultés

- Les enjeux de l'eau restent souvent une contrainte pour certains et le passage à l'action reste parfois compliqué
- Manque d'organisation générale au sein des organisations publiques et privées pour relier eau et aménagement
- Évaluation compliquée de l'efficacité de l'action menée par le Syndicat – suivi nécessaire intense, pour une politique malgré tout volontariste et faisant face à des réticences

Perspectives et suites

- Action à poursuivre dans sa structuration et dans la définition des ambitions à atteindre
- À discuter en lien avec la mise en œuvre de la compétence GEMAPI

Bilan financier

Engagement inclus dans les dépenses liées aux postes des agents du SIBVH : Pas de prestation externe



Bilan des actions d'organisation et de pilotage du Contrat de Rivière :

- Poste de chargé de mission : pilotage du Contrat de Rivière et de la gestion intégrée et concertée sur le bassin versant (E11)
- Poste de chargé de mission : pilotage d'actions inscrites au Contrat de Rivière (E12) ;
- Poste de technicien de rivière : suivi des travaux d'entretien des cours d'eau (E13) ;
- Prestation d'assistance au suivi du Contrat de Rivière (E14)
- Accompagnement des collectivités (élus et services) sur les enjeux de la gestion de l'eau et les mesures à mettre en œuvre (E31)

Action N°	Maître d'ouvrage	Réalisation
E11 E12 et E13	Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de l'Huveaune	Action en cours
E14		Action en cours (prestation externe en 2018)
E31		Action en cours



Les cinq salariés de l'équipe du SIBVH

Perspectives et suites

- Poursuite des actions citées
- À prioriser en phase 2 et en fonction des évolutions statutaires du SIBVH et du partenariat avec la Métropole Aix-Marseille Provence.



Une présence indispensable des agents sur le terrain

Description et déroulement des actions

Actions menées par les 5 agents de l'équipe du Syndicat (3 postes seulement étant inscrits – car financés - au Contrat de Rivière) – cf. les fiches-bilan du présent document indiquant une maîtrise d'ouvrage SIBVH :

- Fonctionnement du SIBVH et mise en œuvre des évolutions nécessaires
- Animation du Contrat de Rivière et de la gestion concertée à l'échelle du SIBVH, animation des instances opérationnelles (comité de rivière, commissions thématiques, groupes de travail (dont élus), comités techniques)
- Mise en œuvre des actions (études et travaux) du Contrat de Rivière à maîtrise d'ouvrage SIBVH, dont les missions « cœur de métier » relatives à l'entretien des cours d'eau et à la prévention des inondations sur le territoire des communes-membres / lien avec l'aménagement
- Accompagnement des porteurs d'actions au lancement et au suivi des actions inscrits au Contrat de Rivière
- Volet « Inondations » : portage du PAPI et participation aux instances « inondations » : SLGRI etc.
- Promotion de la synergie milieux, inondations, aménagement et valorisation auprès des partenaires
- Participation à diverses instances aux échelles : communes, EPCI, Départements, Région, National, etc.
- Contribution au SDCI et à la réflexion sur la compétence GEMAPI – démarche SOCLE (schéma d'organisation des compétences locales de l'eau) avec la Métropole (Groupe de Travail dédié)
- Développement du Volet sociétal (ISEF) et partenariat associatif, participation citoyenne, communication, valorisation
- Suivi de diverses démarches/actions/politiques en lien avec les enjeux du bassin versant: Contrat de Baie, réunions sur le pluvial, PLUs, PNR Ste Baume, AGORA (région), RRGMA, SRCE, Parc National des Calanques, SDAGE, PGRI



Premier Comité de Rivière du bassin versant de l'Huveaune le 13 février 2014

Chiffres clefs

- o Equipe technique du SIBVH : de 1 à 5 salariés à temps plein. 1 poste supplémentaire d'assistante administrative en 2018
- o Un engagement concret et au quotidien du SIBVH sur les 5 enjeux du bassin versant
- o Pilotage d'une trentaine d'actions inscrites au Contrat
- o 5 commissions thématiques constituées et animées, 9 réunions de ces commissions depuis 2015
- o 5 réunions du Comité de Rivière
- o 7 Groupes de Travail spécifiques constitués, réunis environ 25 fois

Bilan financier

Action N°	Montant inscrit au Contrat (€ HT)	Montant de l'action engagée (€ HT)
E11	590 000	<i>Montant lié aux dépenses indiqué dans la version définitive du bilan</i>
E12		
E13		
E14	60 000	0 – réalisée en interne jusqu'à ce jour
E31	60 000	0 – réalisée en interne jusqu'à ce jour

Points positifs

- o Des moyens humains alloués de façon croissante, avec l'appui des élus du Conseil Syndical et des politiques actuelles de financement permettant cette dynamique
- o Une dynamique de bassin versant reconnue
- o Une contribution large pour défendre les enjeux de l'eau, de la définition des politiques à la mise en œuvre opérationnelle
- o Du lien entre les acteurs
- o Beaucoup d'actions réalisées en direct, sans prestations extérieures



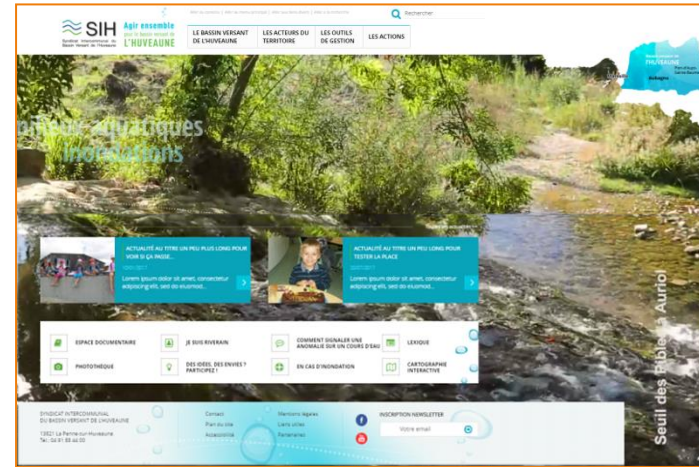
Travail en groupe lors de la commission ISEF N°2

Difficultés

- o Beaucoup de sollicitations et de suivi à assurer : réalisation d'actions techniques ET accompagnement, animation
- o Suivi de certaines thématiques (eau et aménagement) (cf. fiche D29)

Bilan des actions : Partage d'informations, animation sur la gestion intégrée, Mise en place d'un outil de partage et de suivi sur les cours d'eau et Mise en place d'une communication et d'un système d'alerte s'appuyant sur une participation citoyenne (actions E15, E16 et E17)

Action	Maître d'ouvrage	Réalisation
E15	Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de l'Huveaune	Action en cours
E16		Action en cours
E17		Action en cours



Première page du site internet en cours de construction. Une vidéo tourne en arrière plan, montrant différents extraits et permettant de découvrir plusieurs illustrations du bassin versant

Chiffres clefs
Mise en place d'une communication large destinée à un bassin versant très peuplé : près d'1 million d'habitants

Description et déroulement des actions

Ces trois actions concernent la communication aux différentes communautés d'acteurs sur les enjeux du bassin versant :

- o E15 : Elaboration d'une stratégie de communication adaptée autour du Contrat de Rivière (réalisée en interne par le Syndicat); conception du site internet du bassin versant et conception et production d'outils généraux de communication comme des plaquettes de communication. Le site est en cours de finalisation. Plusieurs outils de valorisation ont été fabriqués (bâches bassin versant notamment). Deux films (8 min et 2 min) ont été produits. Une page Facebook est alimentée pour valoriser les événements en lien avec le Contrat. Des communiqués et points de presse sont régulièrement émis lors d'événements marquants.
- o E16 : création d'un outil commun de partage sur les données géolocalisées des milieux aquatiques du territoire avec ses partenaires : un GPS a été acquis par le SIBVH, et une réflexion est en cours sur la mise en œuvre de l'action
- o E17 : Mise en place d'une communication et d'un système d'alerte s'appuyant sur une participation citoyenne : en cours

Points positifs

- o Un volet nouveau pour le Syndicat, largement déployé en 5 ans
- o Réalisation d'un nouveau site permettant une diffusion de l'information facilitée et de nouvelles fonctionnalités
- o Engagement d'une démarche de participation citoyenne -pilote
- o Outre ce qui est prévu dans la fiche action, la communication est réalisée au quotidien par le SIBVH dans le cadre de ses missions et démarches
- o Une image progressivement plus positive de l'Huveaune et de la dynamique Contrat de Rivière, bien relayée dans la presse.



Perspectives et suites

Poursuite de la mise en œuvre du plan de communication.
Mise en ligne du site web début 2018, enrichi ensuite d'un extranet pour un accès particulier aux dossiers; avec la mise en place de l'outil de suivi.
Dans le cadre de la démarche de participation citoyenne, un travail sur le système d'alerte sera mené dans les années à venir.
Une nouvelle plaquette sur la gestion du BV sera conçue, imprimée et distribuée.
Réflexion sur la suite lors de la construction de la phase 2

Bilan financier

Montant inscrit au contrat (action E15) : 60 000 € HT
Enveloppe estimée sur 2015 -2018 : 30 000 € HT
Montant de l'action engagée : 8 488 € HT
Conception du site internet externalisée, les autres actions menées en direct sans AMO

Difficultés

La principale difficulté rencontrée pour la mise en œuvre de ces actions et expliquant le faible taux de réalisation est le manque de temps

Bilan de l'action : Étude de faisabilité pour l'aménagement de cheminements doux le long des berges de l'Huveaune sur le territoire de Marseille (action E21)

Maître d'ouvrage

Ville de Marseille

Réalisation

Action en cours

Description et déroulement de l'action

La Ville de Marseille a lancé cette étude afin d'avoir une vision globale des opportunités d'aménagement d'un cheminement le long des berges de l'Huveaune. 4 enjeux majeurs :

- permettre aux modes actifs de cheminer de façon continue le long des berges ou à défaut, à proximité immédiate ;
- respecter et valoriser les milieux traversés pour préserver et développer la nature et la biodiversité en ville ;
- redonner de la visibilité au fleuve dans la ville en prenant en compte le risque inondation et la problématique des sites et sols pollués ;
- développer les fonctions sociales et récréatives pour permettre aux marseillais de se réappropriier l'Huveaune et ainsi pour en assurer la préservation.

Cette étude se décompose comme suit:

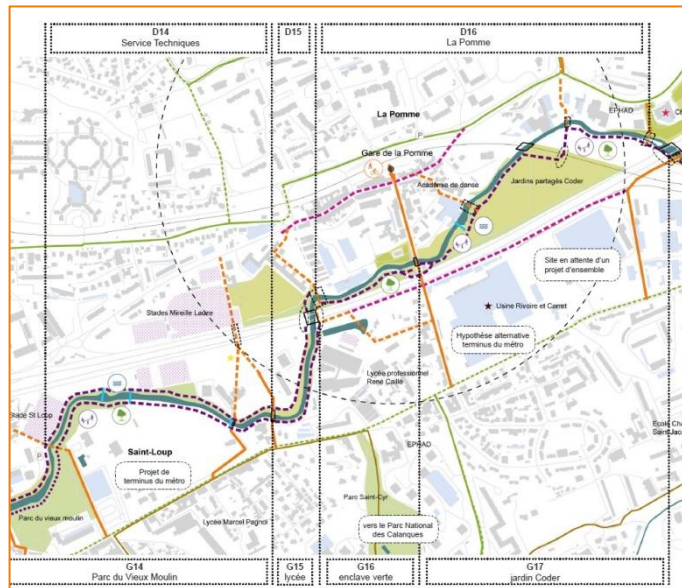
- Phase 1: État des lieux sur toute la zone d'étude (réalisée) ;
- Phase 2: Analyse critique qui met en exergue les potentiels et les points de blocage (en cours);
- Phase 3: Proposition d'un schéma global d'aménagement par tronçon cohérent (rendu prévu au printemps 2018).

Perspectives et suites

A la fin de l'étude, le schéma global du cheminement identifiera les secteurs à fort potentiel d'aménagement où il sera possible d'intervenir à court, moyen et plus long termes. Aussi, ces secteurs de projet feront l'objet de fiches-action plus opérationnelles, lesquelles pourront être intégrées à la phase 2 du contrat de rivière

Bilan financier

Montant inscrit au contrat : 80 000 € HT
Montant de l'action engagée : 52 100 € HT



Source : Étude de faisabilité SoVille / Agence Paysage / Asconit

Points positifs

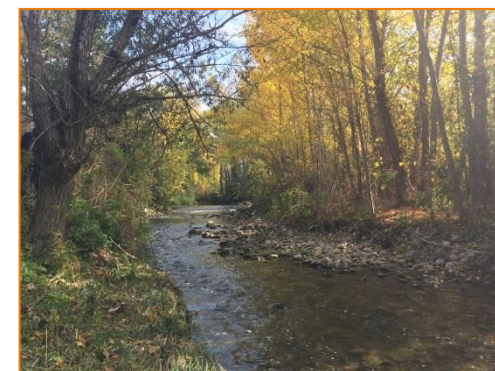
Depuis le lancement de cette étude, les retours des interlocuteurs (MAMP, CR PACA, associations...) sont très positifs et conforte la Ville dans l'idée que ce cheminement pourrait devenir un fil conducteur qui traverse et relie l'ensemble de la vallée, permettant ainsi de structurer un maillage en termes de déplacements en modes actifs.

Difficultés

L'étude a dû être arrêtée temporairement suite à la liquidation judiciaire de l'un des cotraitants du groupement, ce qui a généré un retard d'environ 6 mois par rapport au planning initial.

Chiffres clefs

- 14.5 km de linéaire concernés soit 29 km de berges
- Plus de 20 interlocuteurs issus de différentes entités : Agam, Métropole, CR PACA, CD13, associations, etc.
- 55 séquences identifiées tout au long du linéaire
- 2 ou 3 portions aménageables à court terme
- 30 mn pour réaliser, in fine, le parcours en vélo le long de l'Huveaune, d'un bout à l'autre de la commune.



Un secteur encore préservé du cours d'eau à Marseille le long duquel il sera bientôt possible de cheminer

Maître d'ouvrage

- o Volet pédagogique : Planète Sciences Méditerranée pour le Collectif Associations Huveaune (CAH)
- o Volet organisationnel : les communes accueillant un temps des fêtes de l'Huveaune
- o Dimension bassin versant d'un temps fort fédérateur : SIBVH

Réalisation

Action en cours

Description et déroulement de l'action

Les fêtes de l'Huveaune visent à l'organisation de journées de sensibilisation des enfants et du grand public aux enjeux de l'eau, dans la continuité des Fêtes exclusivement « scolaires » créées par certaines associations du Collectif Associations Huveaune. Un groupe de travail a été créé, réunissant les communes, les associations et le SIBVH, qui se répartissent les missions pour plus d'efficacité.

Chaque année depuis 2016, une commune accueille un temps grand public, qui nécessite une réflexion multi-acteurs et une implication de toutes les parties prenantes

Perspectives et suites

- o Développer le temps fédérateur, le lien entre festif et pédagogique et améliorer la fréquentation du grand public
- o Faire de ce temps un événement majeur sur le bassin versant de l'Huveaune sur le sujet de l'eau
- o Faire évoluer les moyens financiers pour le volet pédagogique pour que le contenu des animations puissent évoluer.
- o Continuer de travailler le volet grand public et l'idée d'un événement annuel bassin versant festif et pédagogique.
- o Renforcer les temps en groupe de travail

Bilan financier (volet pédagogique)

Montant inscrit au contrat : 200 000 € HT
Montant de l'action engagée : 138 855 € HT



Points positifs

- o Une chargée de mission du SIBVH investie sur l'organisation de l'évènement grand public
- o Enrichissement de l'offre éducatif et festive
- o Renforcement de la concertation autour de ces événements
- o Travail étroit de divers acteurs
- o Fréquentation grand public en progression
- o Mise en valeur des cours d'eau et des acteurs

Difficultés

- o Moyens humains et financiers à allouer aux temps grand public
- o Incertitudes récurrentes sur les financements remettant à ce jour en question les fêtes 2018
- o Difficultés pour le CAH de créer de nouveaux partenariats et d'innover dans les propositions pédagogiques (temps et financements)

Chiffres clefs

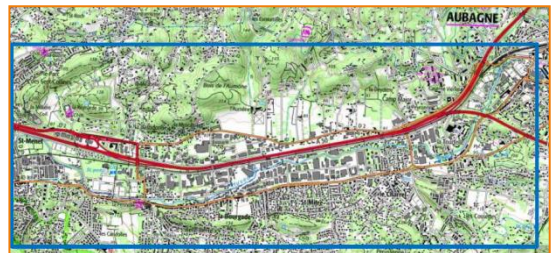
D'avril à juin 2016 : 15 journées scolaires (1800 enfants sensibilisés), 4 temps grand public, une soirée de clôture bassin versant accueillie par la ville d'Aubagne (environ 500 participants sur les temps grand public).

Du 15 mai au 15 juin 2017 : 7 journées d'animation pour les scolaires (1300 enfants sensibilisés), 2 temps grand public, un temps fort bassin versant accueilli à l'occasion des Huveaunades organisées par la ville de Roquevaire (environ 1000 personnes). Une vingtaine d'associations présentes





Action	Maître d'ouvrage	Réalisation
action mère E33 :	Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de l'Huveaune	Action en cours
Projets ISEF (Actions filles) répondant à l'action cadre (2)		
Safari Huveaune	Huveaune Nature Marseille (HUNAMAR)	Action terminée
Des rives et des rêves	Robins des Villes pour le Collectif Associations Huveaune	Action en cours
Plast'Hic	Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) côte Provençale	Action en cours



Secteur d'étude des rives et des rêves : de St Menet à Aubagne

Perspectives et suites

Action cadre à développer dans le cadre de la phase 2 et à mettre en lien avec la démarche de participation citoyenne portée par le SIBVH sur la question des inondations.

Cela pourrait s'accompagner d'une augmentation du budget alloué à cette action.

Le projet Plast'hic sera continué, avec une adaptation, fort du retour d'expérience de cette première période.

Concernant le Safari Huveaune : l'exposition sera installée dans toutes les communes de Marseille à Nans en 2018.

Description et déroulement des actions

La réappropriation de l'Huveaune et de ses affluents par les habitants est un axe stratégique majeur pour la pérennisation de la gestion intégrée et concertée des enjeux de l'eau sur ce territoire. Faire connaître les richesses que constituent l'eau et les milieux aquatiques aux usagers du territoire, leur présenter les problématiques et leviers pour faire évoluer la qualité du milieu au travers de rencontres, sont des dimensions essentielles pour tourner le regard de chacun vers cette ressource et faire évoluer les comportements.

- 3 actions répondent à cette action cadre :
- L'action Safari Huveaune qui consiste en la création d'une exposition itinérante de photos prises par le grand public sur tout le linéaire de l'Huveaune (projet incluant une participation citoyenne)
 - L'action des rives et des rêves : action grand public qui vise à faire travailler l'imaginaire des petits et des grands pour ré imaginer l'aménagement des berges de l'Huveaune
 - L'action Plast'Hic visant à accompagner les commerçants du bassin versant de l'Huveaune vers le label « Commerce engagé » (réduire l'emploi de sacs plastique et promouvoir les alternatives durables, sensibiliser les commerçants et les clients).



Le bassin de l'Huveaune présente son safari



Chiffres clefs

Concernant l'action « des rives et des rêves » :

2 classes sur 2 territoires (Aubagne et La-Penne-sur-Huveaune) : 9 ateliers scolaires et 1 atelier tout public : un public adulte diversifié
Public touché :

- 58 élèves : école élémentaire : 23, lycéens : 35.
- 4 instituteurs/professeurs et accompagnateurs
- 90 adultes lors des Fêtes de l'Huveaune

Concernant l'action Safari :

Plus de 250 photos sur l'ensemble du linéaire
7 communes riveraines de l'Huveaune concernées par la démarche, et qui accueilleront les expositions de ces photos

Concernant le projet Plast'Hic :

5 villes concernées. Sur 73 commerçants rencontrés, 51 se sont engagés dans la démarche. 10 000 personnes touchées via Facebook et 1000 via les lettres d'information.

Bilan financier

Action N°	Montant inscrit au Contrat (€ HT)	Montant de l'action engagée (€ HT)
D26	100 000	
Total des 3 opérations		78 000

Difficultés

Toucher plus le grand public
La difficulté d'obtention des financements ne permet pas la mise en œuvre de l'action de manière optimale sur le plan technique alors que les compétences sont là.

Plast'hic : les principaux freins sont un besoin de sensibilisation et d'accompagnement aux changements de pratiques. Le manque de temps des commerçants et le fait qu'ils soient franchisés sont également des freins

Safari : trouver une association relais pour l'organisation sur les tronçons
L'installation et la désinstallation de l'exposition

Points positifs

- Les projets répondant à cette action sont de vrais vecteurs de promotion de la gestion intégrée et concertée.
- Une chargée de mission du SIBVH investie sur l'animation de cette action-cadre
- Concernant l'opération Safari : développement de la notion de solidarité amont – aval, communication autour du Contrat de Rivière
- Plast'hic : accompagnement des commerçants dans la réduction de l'utilisation de plastique et sensibilisation du grand public à ces problématiques





Projet	Association porteuse	Réalisation		
		Année scolaire 2015-2016	Année scolaire 2016-2017	Année scolaire 2017-2018
Parcours Eau	Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) côte Provençale	-	Terminée (25 classes de primaire)	En cours (25 classes de primaire)
Un fleuve, une vallée, des collèges !	Colinéo pour le Collectif Associations Huveaune	Action pilote (1 classe de collège)	Terminée (10 classes de collège)	En cours (10 classes de collège)
Ubelka	Ligue de l'enseignement FAIL 13	Action pilote (ateliers péri et extra scolaires)	Terminée (4 classes et ateliers péri et extra scolaires)	En cours (4 classes ateliers péri et extra scolaires)
La rivière m'a dit...	France Nature Environnement – Bouches du Rhône (FNE13)	Terminée (30 classes de primaire)	Reportée	En cours (30 classes de primaire et collège)
L'Effet Domino	Huveaune Nature Marseille (HUNAMAR)	Terminée (une école primaire entière – 11 classes)	Terminée (une école primaire entière – 11 classes)	Projetée (une école primaire entière – 11 classes)
Classe Huveaune	NATUROscope	Hors cadre de l'ISEF	Terminée (10 classes de primaire et collège)	En cours (5 classes de primaire et collège)

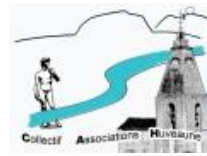
Description et déroulement des actions

Agir en direction du jeune public est un axe stratégique majeur pour la réappropriation de l'Huveaune et de ses affluents ainsi que la pérennisation de la gestion intégrée et concertée des enjeux de l'eau sur ce territoire. Avant le Contrat, de nombreuses actions en direction des jeunes existaient, toutefois, afin d'en augmenter l'efficacité ces actions devaient être inscrites dans des continuums éducatifs et dans une inscription territoriale cohérente. Pour cela, un groupe de travail, animé par le SIBVH, réunissant les porteurs de projet, l'éducation nationale et les financeurs a été créé. Grâce à cela, des liens ont été créés entre les projets scolaires : rencontres régulières, partage d'informations (photos, terrain, retour d'expériences) et de supports grâce à l'outil Dropbox. Ces projets répondent, ensemble, aux critères de labellisation ISEF : dimension bassin versant, contenu mis en parallèle avec le contrat de rivière et enrichissement du contenu technique.



Perspectives et suites

Cette action a pris une plus grande ampleur que ce qui avait été pressenti, les établissements scolaires sont notamment très demandeurs. Aujourd'hui, il est essentiel que le comité de suivi ISEF et que les financeurs des actions « Jeunes » puissent se réunir pour évoquer la continuité de ces actions, qui est mise en danger par le volet financier. La réalisation d'un support pédagogique commun apparaît très pertinent aux yeux du groupe de travail mais la disponibilité des moyens à y associer reste à évaluer et mettre en place. D'autres pistes d'amélioration sont envisagées : formation technique des animateurs en collaboration avec le SIBVH (pour intégrer les avancées et connaissances techniques), déployer les actions sur d'autres communes du bassin versant de l'Huveaune.



Chiffres clefs

Sur 3 années scolaires :

- **191 classes** de niveau primaire et collège ayant suivi un parcours pédagogique « Huveaune »
- Près de **1000 journées d'intervention** par les associations (sur le terrain, en classe, etc.)
- **7 communes** du linéaire de l'Huveaune concernées

Bilan financier

Action N°	Montant inscrit au Contrat (€ HT)	Montant de l'action engagée (€ HT)
E34	150 000	
Total des 6 démarches labellisées		220 000

Points positifs

- Un travail en partenariat important a été réalisé sur la question des jeunes, renforçant les liens entre acteurs
- Une chargée de mission du SIBVH investie sur l'animation de cette action-cadre
- Une action à l'échelle du bassin versant avec un nombre significatif de jeunes touchés
- Le retour des enseignants est très positif.
- Beaucoup de sollicitation d'établissements scolaires pour déployer ces actions.
- Ces enseignements ont été enrichis techniquement et en lien avec les enjeux du Contrat
- Des porteurs de projets moteurs et innovants



Difficultés

- Si la labellisation ISEF a permis de structurer; elle n'a à ce jour pas permis toutes les facilités qui étaient envisagées :
- Les actions pilotes et innovantes répondant le mieux aux critères sont celles qui ont le plus de difficultés à obtenir des financements.
Le processus de labellisation ISEF ne vise pourtant pas à soutenir prioritairement les actions « clés en mains », au contraire.
 - La difficulté d'obtention des financements ne permet pas la mise en œuvre de l'action de manière optimale sur le plan technique alors que les compétences des porteurs sont bien présentes
 - Lourdeur administrative de multiples dossiers pour les financeurs et pour les associations – temps de suivi du SIBVH
 - L'attribution des financements reste incertaine et dans un planning variable selon les financeurs qui ne peuvent pas s'adapter à la réalité de la mise en œuvre des actions.

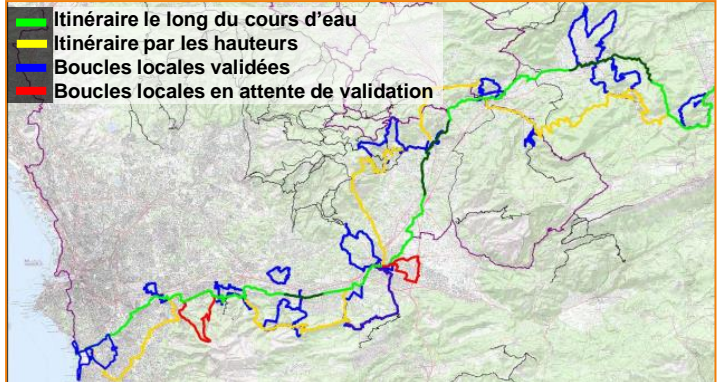
Conception et mise en place d'une signalétique incitant à la découverte de l'Huveaune et de ses affluents favorisant...

Et opérationnalité de l'action à travers divers projets

Projet fil vert : Création de balade le long des cours d'eau

Perspectives et suites

Action N°	Maître d'ouvrage	Réalisation
E35	Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de l'Huveaune	Action en cours



Différents itinéraires de balades et randonnées élaborés dans le cadre du projet « fil vert »



Description et déroulement des actions

Cette action visant à concevoir et mettre en place une signalétique aux abords des cours d'eau vise à sensibiliser le grand public et les usagers sur les enjeux de l'eau et les richesses du territoire en lien avec les cours d'eau. Cette action a particulièrement trouvée son opérationnalité dans le cadre du projet « fil vert », porté par le SIBVH et Bouches du Rhône Tourisme, en partenariat avec l'association les Amis de l'Huveaune. Il s'agit d'une démarche visant à identifier un tracé longeant les berges du cours d'eau ou passant à proximité, d'un itinéraire par les hauteurs, et onze boucles locales pour compléter le tracé. La conception d'une signature fil vert et de panneaux de sensibilisation permettra la valorisation de ces cheminements.

Cette action trouvera son opérationnalité dans le cadre d'autres démarches et de projets d'aménagement et de restauration de cours d'eau, notamment le parc de la confluence à Auriol (projet GEMAPI porté par le SIBVH)

- Au-delà du fil vert, l'action de conception et de mise en place d'une signalétique visant à la découverte des cours d'eau pourra être utilisée dans le cadre de nombreux projets, notamment les actions suivantes inscrites au Contrat :
- L'Étude de faisabilité pour l'aménagement de cheminements doux le long des berges de l'Huveaune sur le territoire de Marseille (E21)
 - La création du Parc fluvial de l'Huveaune au niveau de St-Marcel a Marseille (E23)
 - Projet de mise en place d'un parcours pédagogique de pêche à Aubagne (E24) – projet GEMAPI
 - Aménagement et sécurisation des berges de l'Huveaune sur la commune de Roquevaire (E26)
 - Aménagements à réaliser sur le secteur Heckel (suite action B25)
 - Traitement des points de débordement de l'Huveaune entre La Penne-sur-Huveaune et Aubagne (D26)
- Développement de l'implantation par l'OTI du Pays d'Aubagne (Métropole) et le SIBVH



... une réappropriation du milieu (action E35)



Chiffres clés

- Dans le cadre de « fil vert » :
- 3 groupes de travail animés par Bouches-du-Rhône Tourisme et associant plusieurs dizaines de participants de l'ensemble des communes concernées, d'associatifs, du Parc National des Calanques, du Parc Régional Ste Baume etc.
 - 52 km de cheminement en bord de berge
 - 70 km de cheminement sur « les hauteurs »
 - 150 km de promenades et randonnées sur les boucles locales

Bilan financier

Action N°	Montant inscrit au Contrat (€ HT)	Montant de l'action engagée (€ HT)
E35	35 000	16 520 dépensés dans le cadre du marché de conception

Points positifs

- Opportunité de valorisation des cours d'eau par la création de cheminements piéton, balades, randonnées
- Développement du mode doux de déplacement
- Sensibilisation de la population aux enjeux de la gestion de l'eau
- Travail partenarial multi-acteurs extrêmement intéressant
- Bilan sur toutes les démarches menées en ce sens

Difficultés

- Nécessité d'une coordination avec l'ensemble des parties prenantes pour définir au mieux les lieux d'implantation et les thématiques abordées sur les panneaux
- Vigilance quant à la nature du contenu et la quantité des informations présentes sur les panneaux. Besoin de rendre ce contenu attractif

Agir ensemble pour le bassin versant de L'HUVEAUNE

SIH

fil vert

BALADONS LE LONG DE LA RIVI RE

Hac ita persuasione reducti intra...
 Hac ita persuasione reducti intra...
 Hac ita persuasione reducti intra...

« Chaque jour, je prends le chemin FIL VERT pour aller travailler, un enchantement quotidien...
 C'est une expérience unique, une belle découverte...
 Post amens insuperabilis expeditionis eventus...
 portum amens, quo periculum valetis frangit...
 clongare vel mille loca... »
 Pascal, amoureux de l'Huveaune

L'Huveaune, fleuve de liens
 QUI EX SQUALORE INO ANSERARUM IN AETATIS
 Adulte primis ut principe culmen insequat
 proventus ultra terminis potestatis delicta procur
 oportet nimis cuncto foedat. Prospicitur
 regio strigis gemitibus etiam tum Constatini
 nominis effrenatur in festis, si plus voluit
 hostili in auctorem suae felicitatis, ut videbatur.
 Post amens insuperabilis expeditionis eventus.

Alabolo bala bala xtc
 QUI EX SQUALORE INO ANSERARUM IN AETATIS
 Adulte primis ut principe culmen insequat
 proventus ultra terminis potestatis delicta procur
 oportet nimis cuncto foedat. Prospicitur
 regio strigis gemitibus etiam tum Constatini
 nominis effrenatur in festis, si plus voluit
 hostili in auctorem suae felicitatis, ut videbatur.

Bilan de l'action : Mise en œuvre de la stratégie d'Information, Sensibilisation, Education et Formation - ISEF (action E36)

Maître d'ouvrage

Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de l'Huveaune

Réalisation

Action en cours

Description et déroulement de l'action

Les opérations visant à la valorisation du bassin versant à l'information, la sensibilisation l'éducation et la formation des différentes catégories d'acteurs **sont très diversifiées et nombreuses sur le bassin versant**. Il convient de les soutenir, les accompagner et les valoriser. Afin de garantir une **cohérence de ces actions, ainsi qu'un accompagnement optimal des actions techniques du Contrat**, le SIBVH a élaboré dès 2015 une stratégie ISEF, bâtie autour de **4 axes** : 1/ Créer un territoire identitaire ; 2/ Développer un sentiment d'appartenance géographique en donnant du sens à l'unité bassin versant 3/ Susciter l'engagement pour la gestion de ce bien commun; ainsi qu'un axe transversal visant à s'appuyer sur la coopération territoriale.

Pour la première phase du Contrat une **dizaine d'actions ont été inscrites dans le cadre de la stratégie ISEF. A ces actions s'ajoutent 4 actions cadres**, qui ont été déclinées en **13 projets labellisés ISEF (actions filles)** (cf. les fiches bilan des actions B26, D28, E33 et E34).

Perspectives et suites

L'action s'inscrit dans la **continuité** de la démarche engagée en première phase du Contrat, fort du **retour d'expérience** de cette première phase et des **points limitants** identifiés, notamment en terme de financement des actions. Le **rôle du SIBVH** dans le cadre de cette stratégie ISEF reste à définir au vu des évolutions à venir.

Bilan financier

Montant inscrit au contrat : 50 000 € HT

Montant de l'action engagée : 13 000 € HT pour une prestation externe, à ce jour peu « consommée ».

La majorité de l'action est assurée en interne par le SIBVH (directrice, et une chargée de mission à mi-temps en 2016 et 2017).



Points positifs

- La mise en place d'un système de labellisation ISEF a permis d'organiser et de mieux accompagner les actions déjà existantes et d'en faire émerger d'autres
- Le lien entre le SIBVH et les associations mais également celui entre les différentes associations a été renforcé
- Les actions ont été déployées à une plus large échelle que l'Huveaune
- Les publics visés sont diversifiés
- Le contenu technique des actions a été enrichi
- Une chargée de mission à mi-temps sur ce volet ISEF en 2016 et 2017
- Une adhésion importante des élus sur l'ISEF et une reconnaissance de sa contribution aux enjeux techniques

Difficultés

- Des financements non garantis par le processus de labellisation ISEF,
- Les problématiques de calendriers des financeurs et des porteurs de projets rendent la réalisation des actions parfois complexe
- Lourdeurs administratives associées aux demandes de subvention
- Le relationnel entre le SIBVH en tant que coordinateur et les associations n'est pas toujours satisfaisant

Chiffres clefs

- Plus d'une vingtaine d'actions en phase 1
- 4 groupes thématiques constitués depuis 2016
- 3 commissions ISEF se sont tenues
- 2^{ème} appel à dossiers en 2017
- 60 000€ par le SIBVH sur 2016-2017
- L'efficacité de ce dispositif ISEF repose sur la dynamique et la richesse des associations du territoire, mais également sur les financements envisageables



CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Une **version définitive** de ce bilan provisoire sera constituée et intégrée au projet de programme d'actions de **seconde phase**, construit avec les acteurs du bassin versant **courant 2018**.

Bien entendu, l'année 2018 ne sera pas dédiée qu'à la planification, une **poursuite de l'opérationnalité** des actions en cours étant à favoriser. Comme pour la phase 1, les « nouvelles » actions, mûres et ayant trouvé leur plan de financement, **ne seront pas retardées** et pourront démarrer avant la finalisation du programme d'actions.

Le Contrat de Rivière visant notamment à apporter une **vision d'ensemble** concernant la gestion globale sur le bassin versant de l'Huveaune, les **actions du PAPI** apparaitront dans le programme d'actions de Contrat de Rivière.

La **signature d'un avenant au Contrat de Rivière** permettra d'engager officiellement la seconde phase fin 2018.

Le calendrier de mise en œuvre de la procédure de construction de la phase 2 devra s'articuler avec les **échéances liées aux politiques des financeurs** (notamment la définition du 11ème programme pour l'Agence de l'eau).

Le SIBVH, en tant que structure porteuse du Contrat, poursuit l'animation de la démarche et se tient à l'écoute de l'ensemble des partenaires.

Pour plus d'informations :

contact@syndicat-huveaune.fr

www.syndicat-huveaune.fr (site en cours de construction)



Agir ensemble

pour le bassin versant de

L'HUVEAUNE

l'Huveaune, le Jarret, le Merlançon, le Fauge, la Vede, le Peyruis... et les eaux souterraines...

